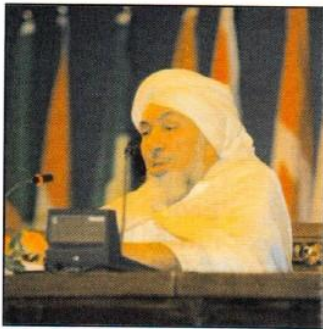


Débat national sur l'extrémisme et le terrorisme

Un forum national sur le terrorisme, placé sous le haut patronage du Président de la République, a été organisé du 24 au 28 octobre 2010 à Nouakchott. L'objectif était d'amener tous les acteurs publics à diagnostiquer ce mal nouveau, déterminer ses causes profondes et tenter d'y apporter les remèdes les plus appropriés. Ainsi, durant ces cinq jours de débats, leaders politiques, dignitaires religieux, militaires, journalistes et représentants de la société civile ont échangé leurs points de vue sur la montée de l'extrémisme dans notre pays et des moyens de le contrecarrer.



Des discussions, marquées par une liberté et une diversité de tons appréciables, il en est sorti que ce sont principalement la pauvreté et l'ignorance qui exposent les franges exclues et marginalisées de la population, les jeunes notamment, aux discours extrémistes qui se fondent sur des prétextes religieux totalement contraires aux préceptes de l'islam.

De ce constat, les recommandations avancées offrent quelques pistes de réflexion :

- Création d'un pacte national

entre les partis politiques et promulgation de lois dissuasives pour ceux qui sympathisent avec le terrorisme dans les partis politiques ou à travers les médias.

- Promotion de différents moyens de sensibiliser de la société sur les dangers du terrorisme.

- Education à la base, dans les écoles primaires, collèges, lycées, etc.,.

- Politique de la main tendue à tous ceux qui se sont trouvés embrigadés sollicitant le repentir. L'un des trente-cinq prisonniers salafistes qui ont bénéficié d'une grâce présidentielle en septembre dernier après s'être repentis, présent à la conclusion des débats, a estimé que : " le dialogue religieux est le moyen le plus sûr pour éradiquer le terrorisme ".

- Développement de programmes de réinsertion dans la vie économique et sociale pour ces repentis.

- Extension de ce genre de forums au niveau international pour tirer profit de l'expérience des autres dans la lutte contre ce fléau.

- Renforcement des caravanes scientifiques et de la "Dawaa" (prêche) pour propager une culture islamique authentique, médiane et équilibrée.

Lors de la clôture des travaux, le Premier ministre, Dr. Moulaye Ould Mohamed Laghdaf, a indiqué que les recommandations et les sages orientations issues de cette concertation seront prises en compte et traduites sur le terrain. Mais il a précisé que les paris à relever dans le domaine du développement économique et



social, de la promotion et de l'ouverture sur le monde, requièrent d'œuvrer d'abord à rendre disponible un facteur essentiel : la sécurité.

Le Premier Ministre, a aussi souligné que l'islam est une religion de clémence, de miséricorde, de paix, d'amour, de sécurité et de quiétude et qu'elle n'a donc rien à avoir avec le terrorisme.

Cette rencontre a été aussi l'occasion de réaffirmer la volonté de la Mauritanie de lutter de manière globale contre le terrorisme. Le Ministre de la Défense Nationale, M. Hamadi Ould Hamadi, a indiqué que l'armée mauritanienne a décidé de prendre en charge la sécurisation de tout le territoire national dont une grande partie, du sud-est au nord, n'a pas connu de présence militaire effective depuis longtemps. Il a rajouté en substance que la démocratie et le développement ne peuvent être envisagés sans la sécurité. Le MDN a enfin déclaré que notre pays est prêt à recevoir l'aide des amis et frères mais a démenti toute présence militaire occidentale en Mauritanie en dehors du cadre légal de l'assistance technique comme il en existe pour la santé et l'enseignement par exemple.



Une mission de la DCRP en Algérie



Sur invitation de la Direction de la Communication, de l'Information et de l'Orientation (DCIO) de l'Armée Nationale Populaire algérienne (ANP), une mission de la Direction de la Communication et des Relations Publiques a effectué à Alger, du 11 au 14 octobre 2010, une visite d'information. Conduite par le Lieutenant-colonel Ne Ould Soufi, directeur adjoint de la DCRP, cette mission s'est imprégnée de l'environnement de la DCIO en visitant notamment l'Etablissement Militaire de la Production Audiovisuelle, l'Etablissement Militaire de Diffusion, l'Imprimerie de l'ANP, en plus de quelques monuments touristiques tels que le Musée Central de l'ANP, le Palais des Raïs et un parc zoologique " le Jardin d'Essais ". A l'issue de la visite, la mission a été reçue par le Général Directeur de la DCIO.

Séminaire sur les mines et restes explosifs de guerre

Nouakchott a accueilli, du 27 au 30 septembre 2010, un séminaire visant à réfléchir à une mise en œuvre efficiente des différents instruments du Droit International Humanitaire se rapportant aux mines et restes explosifs de guerre. Organisée dans le cadre du programme du Centre International de Déminage Humanitaire de Genève (CIDHG) et de sa plate-forme d'échanges d'expériences, cette rencontre a rassemblé des acteurs nationaux francophones engagés dans l'action contre les mines anti-personnel et les sous-munitions. Présent à ce séminaire, le Ministre de l'Intérieur et de la Décentralisation, Monsieur Mohamed Ould Boillil, a indiqué que " la lutte anti-mines procède des soucis de la communauté internationale de garantir au mieux la sécurité des personnes et des biens ". Il a précisé que cette lutte constitue une composante stratégique de la politique de développement économique et social.

Accueil populaire pour nos unités engagées

Les habitants des localités situées sur la Route de " l'espoir " ont réservé un accueil chaleureux, le 22 octobre 2010 aux unités de l'Armée nationale de retour au pays à l'issue de leur participation à la sécurisation de la frontière est.

Les populations de Nema, de Timbedra, d'Aioun, de Doueirara, de Tintane, de Kiffa et d'autres collectivités dans les wilayas des deux Hodhs, de l'Assaba et du Brakna ont accueilli les combattants en héros, avec des tambours, des youyouys et des cris de joie. Elles ont ainsi exprimé dans la ferveur leur fierté pour les sacrifices consentis par nos vaillants militaires pour la défense de la patrie.

Journée de réflexion sur les relations Presse et Armée

L'association des journalistes mauritaniens a organisé dans la journée du 26 octobre 2010 une conférence sous le thème "Armée et Presse, quelles relations ". La cérémonie a été animée par un ensemble de penseurs et d'intellectuels, dont l'éminent érudit Mohamed Abdallah Ould Boya, Secrétaire Général Adjoint de l'Association des Oulémas Musulmans lequel a ouvert le débat en insistant sur le rôle important que doit jouer toute presse digne de ce nom, tout en évitant de verser dans la surenchère afin de ne point heurter la pudeur publique. Il a par la suite exhorté les médias à véhiculer la bonne information, tout en soulignant que le journaliste doit être protégé et aidé pour qu'il parvienne à publier la bonne information. Il est à noter que plusieurs personnalités ont été conviées à cette soirée débat, dont notamment, le Colonel El Boukhary Ould Ahmedou, Chef du 3^{er} Bureau de l'Etat-major National et le Délégué de la Haute Autorité de la Presse et de l'Audiovisuel.

Attaché militaire Allemand à Nouakchott



Dans le cadre de la coopération militaire entre notre pays et la République Fédérale d'Allemagne, le Capitaine de Frégate Wolfgang Heuer, Attaché de Défense d'Allemagne en Mauritanie avec résidence à Rabat, a effectué une visite en Mauritanie du 19 au 20 octobre 2010.



Passation de commandement à la DIRAIR



Le Colonel Mohamed Ould Moahamed Z'nagui, Chef d'Etat-major National Adjoint, a présidé, dans la journée du 20 octobre 2010 au PC de la Direction de l'Air, la cérémonie de passation de commandement entre le Lieutenant-colonel Mohamed Ould Mohamed Salem Ould Hreitany, nouveau Directeur, et le Colonel Ahmed Ould Aminoine, affecté à la Délégation à la Surveillance des Pêches et au Contrôle en Mer.

Atelier sur le projet de restriction de l'identité



L'Agence Nationale du Registre des Populations et des Titres Sécurisés a organisé, le 20 octobre 2010, au Mess des officiers, une journée de concertation sur le projet de restriction de l'état civil, au profit des chefs de bureaux et directeurs de l'Etat-major National.

Cet atelier a permis aux officiers supérieurs de découvrir les modalités d'exécution et la responsabilité de l'Armée Nationale dans ce projet. Le Colonel Mohamed Ould Mohamed Z'nagui, Chef d'Etat-major National Adjoint, a souligné l'importance des objectifs à atteindre et le rôle que ce projet ambitieux aura à jouer dans la lutte contre le terrorisme, le crime organisé, le trafic de drogues et les autres défis du monde d'aujourd'hui.

Le Ministère de l'Intérieur et de la Décentralisation était représenté par son Secrétaire Général, Monsieur Mohamed El Hady Macina.

L'EMNT forme ses premières promotions



Le Colonel Mohamed Ould Mohamed Z'nagui, Chef d'Etat-major National adjoint, a présidé le 11 octobre 2010 à l'Ecole Militaire des Nouvelles Technologies (EMNT), la sortie des deux premières promotions de cet établissement. Les stagiaires, sous-officiers et agents issus des différents corps des forces armées et de sécurité, ont suivi durant 6 mois deux formations techniques distinctes donnant droit l'une aux certificats techniques N°1 et 2 et l'autre au Brevet Technique N°1. Les diplômes assortis de prix aux plus méritants ont été distribués ensuite par les honorables invités.

Etaient présents entre autres, le Chef d'Etat-major Adjoint de la Garde Nationale, le Directeur de la Protection Civile, les Chefs des 3^{ème} Bureau de la Gendarmerie et de la Garde Nationale, un représentant du 3^{ème} Bureau de l'EMN, le Directeur de l'Ecole Nationale de Police ainsi que de nombreux autres invités.

La cérémonie s'est achevée par une visite guidée des installations de l'école.

Mission Chinoise à Nouakchott



En prévision des festivités du Cinquantenaire de l'Indépendance nationale, le Colonel Mohamed Ould Mohamed Z'nagui, Chef d'Etat-major National Adjoint a reçu, le 28 septembre 2010 à Nouakchott, une délégation militaire chinoise spécialisée dans le domaine des parades militaires.

Réunion des chefs d'état-major de l'Algérie, du Mali, de la Mauritanie et du Niger.



Le Général Mohamed Ould Cheikh Mohamed Ahmed, Chef d'Etat-

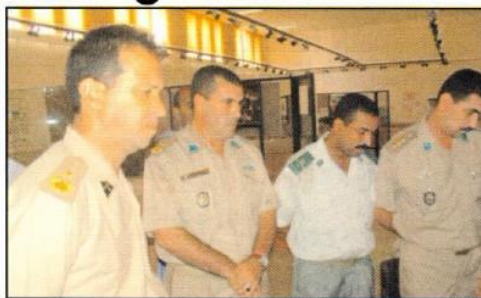
major National, a participé du 26 au 27 septembre 2010, à une réunion extraordinaire du Conseil des Chefs d'Etat-major des pays membres du Comité d'Etat-major Opérationnel Conjoint (CEMOC) qui s'est déroulée au siège du Commandement de la 6^{ème} Région Militaire à Tamanrasset, en Algérie. Cette réunion qui rentre dans le

cadre de l'évaluation de la situation sécuritaire de la zone de responsabilité du CEMOC (Algérie, Mali, Mauritanie et Niger), visait à concrétiser une stratégie commune pour la lutte contre le terrorisme et la criminalité organisée dans la sous-région.

Le Chef d'Etat-major National était accompagné du Colonel Niang Abdel Aziz, Attaché de Défense de la Mauritanie à Alger et du Colonel Boukhary Ould Ahmedou, Chef du 3^{ème} Bureau de l'EMN.

Visite de délégations:

Algérienne1



Une délégation d'officiers de transmissions a participé, du 16 au 23 septembre 2010 à l'Etat-major National, à la réunion périodique des experts des transmissions entre la Mauritanie et l'Algérie.

Algérienne2

Une mission de l'Armée Nationale Populaire algérienne, conduite par le Général BENBICHA Mohamed Saleh, Chef du Bureau Enseignement Militaire et comprenant trois autres officiers supérieurs, a séjourné à Nouakchott du 20 au 23 septembre 2010 pour une visite de travail.



OTAN1

Une mission du commandement militaire allié de l'OTAN a effectué une visite de travail à Nouakchott du 27 au 30 Septembre. Cette visite vise à consolider la coopération militaire alliée avec notre pays.



OTAN2

Une mission multisectorielle de l'OTAN a effectué une visite dans notre pays dans la période du 19 au 23 septembre 2010. Cette visite vise le développement de la coopération dans les domaines de la logistique et de la santé. A son arrivée à



Nouakchott, cette mission a été accueillie par le Général Mohamed Ould Cheikh Mohamed Ahmed, Chef d'Etat-major National.



Le MDN reçoit...

**■ L'Ambassadeur d'Allemagne
accrédité en Mauritanie**



Le Ministre de la Défense Nationale, Monsieur Hamady Ould Hamady, a reçu, dans la journée du 27 septembre 2010, Monsieur Dittmar Balas, ambassadeur de la République Fédérale d'Allemagne accrédité dans notre pays. La rencontre avait pour cadre le développement des relations de coopération entre les deux pays.

**■ L'Ambassadeur de
la Fédération de Russie**



Le Ministre de la Défense Nationale, M. Hamady Ould Hamady, a reçu le 15 septembre 2010 à Nouakchott, M. Vladimir Baybakov, ambassadeur de la Fédération de Russie en Mauritanie. Leurs entretiens ont porté sur la coopération bilatérale, sur le plan de la Défense. La rencontre a eu lieu en présence du Colonel Mohamed Ould Moughdad, Directeur des Relations Extérieures au Ministère de la Défense.

**Accord de Défense entre
la Mauritanie et le Portugal**



Le Ministre de la Défense Nationale, M. Hamady Ould Hamady et son homologue portugais, M. Augusto Santo Silva, ont signé le 21 octobre 2010 à Nouakchott un accord de coopération en matière de défense. C'était au cours d'une cérémonie qui s'est déroulée en présence du Général Ahmed Ould Bekrine, Secrétaire Général du MDN, du Colonel Mohamed Ould Mohamed Z'Nagui, Chef d'Etat-major National Adjoint, du Général Luis Valença Pinto, Chef d'Etat-major des armées portugaises ainsi que de SEM. Rui Tereno, ambassadeur de la République du Portugal à Nouakchott. M. Hamady Ould Hamady a indiqué que le déplacement de la délégation portugaise témoigne l'importance accordée par son pays à cet accord de coopération et a salué la disponibilité des autorités de Lisbonne d'amorcer une coopération effective entre nos deux armées. Pour sa part, le ministre portugais de la Défense a indiqué que les relations entre la Mauritanie et le Portugal sont caractérisées par une triple dimension ; deux pays voisins, qui entretiennent des relations historiques depuis plusieurs siècles et, le plus important, sont engagés ensemble dans la promotion de la sécurité et du développement.

**Le CEMN félicite les unités
engagées à l'est de notre pays**



Le Général Mohamed Ould Cheikh Mohamed Ahmed, Chef d'Etat-major National, a effectué une visite au sein de certaines unités de l'armée Nationale stationnées sur les frontières Est du pays. Au cours de ce déplacement, le Chef d'Etat-major National a tenu à remercier les éléments constituant ses unités, au nom du Président de la République, pour les retentissants succès remportés contre les terroristes, soulignant au passage leur bravoure et l'esprit de sacrifice dont ils ont fait montre durant les combats.

**L'Attaché de Défense
Britannique à Nouakchott**

Une délégation militaire britannique conduite par le Lieutenant-colonel Richard Jammes, Attaché de Défense en Mauritanie, résident à Rabat, a effectué une visite chez nous du 10 au 15 octobre 2010. Cette délégation a été reçue par le Général Mohamed Ould Cheikh Mohamed Ahmed, Chef d'Etat-major National.





Akhbar El Jeich

Directeur de publication
Colonel Teyib Ould Brahim

Rédacteur en chef
Lt-Colonel Né O. Souvi

Secrétaire de Rédaction
Cne Thiady Mangassouba

Rédaction
Lt-Col Abou Mamadou Sow
Cne Med Limam O. Med

Salem
Cne Lif Mohamed Diadié
Cne Thiady Mangassouba
Cne Malamine Coulibaly

Saisie
Adjt Brahim Ould M'Beirick
S/M Hawa Ly
S/M Aida M'Bengue

Photos
A/C El ide O. Soueïleh -
S/C Brahim O. Saleh,
S/C Mohamed Bekaye,
Sgt Mahfoudh O. Tfeïl,;

Assistant linguistique
Kane Mamadou Alpha

Maquette/PAO
A/C Ahmed o. N theih

Publicité - Annonces
A/C Khalifa Ould Khattary

Distribution
A/C Oumar Ould Boudy -
Cal Mahfoud Ould Kory



dcrp@mauritel.mr
BP: 208 Tel: 5002255



Accord de Défense entre
la Mauritanie et le Portugal

P5



P5

Le CEMN félicite les unités
engagées à l'est de notre pays



P6

L'EMNT forme ses
premières promotions



P7

Accueil triomphal de
la population pour
nos unités engagées



P9

Débat national sur l'extrémisme et le terrorisme

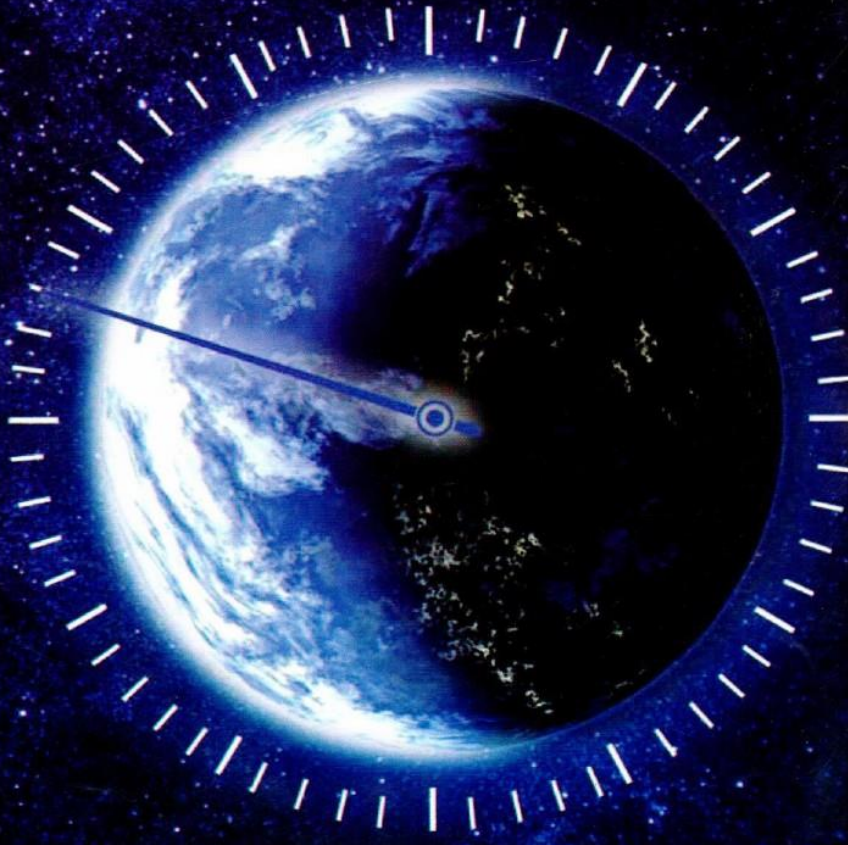
Dans ce numéro

- 5 ➤ **Info FARIM**
Accord de Défense Mauritano-Portugaise
Le CEMN félicite les unités engagées
Réunion du CEMOC à Tamanrasset
Accueil populaire à nos unités engagées
Evènement : Dialogue national sur le terrorisme.
- 10 ➤ **Reportage**
Ecole Militaire des Nouvelles Technologies (EMNT)
- 13 ➤ **Mémoire Militaire**
La Bataille d'Al Qadissiya
L'opération de Tidjikja 13^{ème} partie
L'homme au centre de l'efficacité
Hommage à feu Yedali Ould Cheikh
- 22 ➤ **Santé**
Les soins de première urgence
- 24 ➤ **Notions & Concepts**
Transfert de technologie et propriété intellectuelle
Pour une culture du renseignement
- 26 ➤ **Tribune Libre**
La sécurité alimentaire
- 28 ➤ **Veille Scientifique & Technologique**
Les munitions DIME



زاکي زاکي
Zaki Zaki

**Facturation
à la seconde**
dès la première seconde



شنگيتل
Chinguitel



AKHBAR Jeich



Pour nous
contacter

▶ 202 03 05
▶ 610 22 05

▶ 649 55 46

Dcrp@mauritel.mr
BP: 208 Tel: 5002255

Pour vos publicités et annonces :

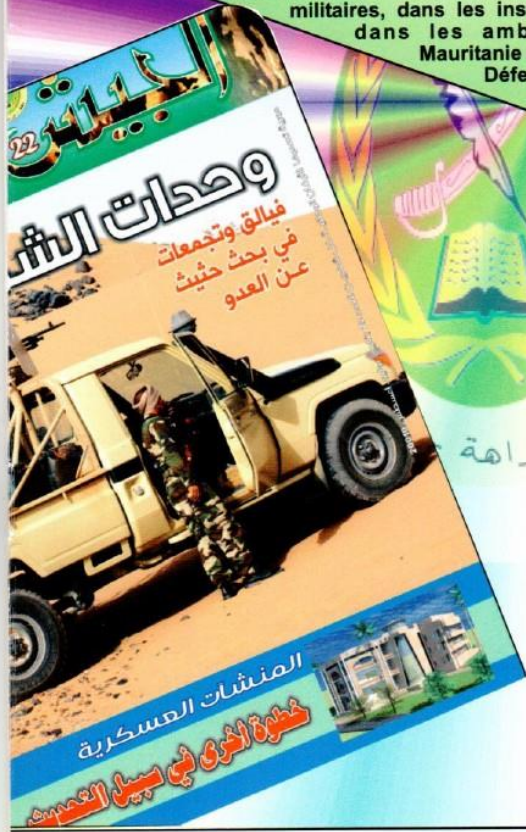
Akhbar El Jeich vous offre une page publicitaire

Organe d'information officiel de l'Armée Nationale, Akhbar El Jeich est une revue bimestrielle qui traite de thèmes d'actualité sur des domaines variés: militaire, technologique, médical, environnemental, économique, culturel...

AEJ est:

- Publiée dans deux versions, arabe et français;
- Tirée en quadrichromie sur papier couché brillant.
- Distribuée au niveau de toutes les formations militaires, dans les institutions publiques, dans les ambassades de la Mauritanie et aux attachés de Défense accrédités à Nouakchott.

Akhbar El Jeich



Akhbar El Jeich

N° 023 septembre - octobre 2010

3

MOTS CROISES

Jeu proposé par le Cne Mohamed Limam O. Mohamed Salem

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
1										
2					■			■		
3						■				
4			■							■
5		■				■				
6		■					■			■
7				■						
8		■			■		■			■
9			■					■		
10										

└ HORIZONTALEMENT :

- 1-RASSEMBLEES
- 2-UTILISE POUR SERRER ET DESSERRER DECOUVERT-JEU CHINOIS
- 3-CEREALES -ADVERBE
- 4-NOTE- DE BONNE HUMEUR -
- 5-COMPAGNON DU PROPHETE - SELECTIONNE-
- 6-EXPLOSA -
- 7-CLAIR - DANS- GROUPE ISLAMISTE
- 8-OBTENU
- 9-POSSESSIF- PRONOM PERSONNEL- CONJONCTIO
- 10- BATTU PAR LE SOLEIL

└ VERTICALEMENT :

- 1-REMIS DANS L'ORDRE
- 2-AUXILIAIRE- PERIODE
- 3-PLAISANTERIE - CAPABLE
- 4-PETIT PASSAGE
- 5-VIENT APRES- PRONOM PERSONNEL -
- 6-ARTICLE-RELATIVE A L'UN DES ORIFICES DU CORPS
- 7-POMME DE TERRE BOUILLIE - AFFIRMATION -
- 8-LOUANGE
- 9-MOI -ARTICLE ESPAGNOL
- 10-RETRANCHEE.

Humour Autres temps, autres mœurs

Cne Thiady Mangassouba

Au royaume de ma grand-mère, la carrière de tout homme est entièrement tributaire de sa condition sociale. Pour elle, on "naît" directeur ou planton, ingénieur ou artisan, etc. etc. Elle aimait à me répéter que ma filiation royale me prédisposait à n'être rien moins que le meilleur. Ce qui dans son entendement n'était pas une obligation ni un devoir à relever de ma part, mais un droit à faire valoir. Toute autre alternative était un crime de lèse-majesté.

Or, j'avais beaucoup de mal à assumer ce prétendu privilège auprès de mes camarades de classe, au regard de mes résultats peu flatteurs à l'école. C'est sans doute pour cette raison que Mamie a toujours eu une sainte horreur de l'école des toubabs qui loge à la même enseigne le prince et le fils du valet. A la fin de l'année scolaire, elle se lamentait : "Eskey ! On brûle de vos jours ce qui était sacré en mon temps. Du vivant de ton Papy un tel affront n'aurait jamais eu lieu. Mon père tentait de lui faire comprendre que je n'étais tout simplement qu'un bougre d'âne, en pure perte : " Dis-moi fiston, le soleil s'est-il jamais levé un jour à l'ouest ? Comment ose-t-on prétendre que le fils de tel et de tel autre sont meilleurs que mon petit-fils chéri ?". Ce raisonnement nourri des temps immémoriaux avait le mérite de me dispenser des bastonnades du pater qui croyait encore dur aux vertus rédemptrices de la chicotte.

Puis un jour, la sempiternelle rengaine sur mes performances scolaires prit une nouvelle tournure. Mon aieule, les soixante-dix hivernages révolus (gloire à

Allah), dépositaire auto-proclamée de l'image de marque de notre tribu, décida d'en finir avec cette humiliation incessante : "... Il est temps que je te trouve un travail qui sied à ton sang ". Pour me façonner un caractère de chef, rien de tel que l'Armée, une décision, comme toujours, sans appel.

Voilà que, après moult péripéties, nous fûmes présentés au bureau du Commandant de base. Dans un long monologue, qui manqua de peu d'assoupir le chef militaire, Mamie s'évertua à démontrer nos liens de parenté - Dieu qu'ils étaient élastiques - et, en filigrane, faire passer la pilule : une demande, en bonne et due forme, de m'intégrer dans le corps des officiers. A la fin de ce brillant plaidoyer, mon cousin de circonstance, se leva lourdement de son siège, s'avança vers moi d'une démarche altière, me tapota l'épaule et dit : " alors mon petit, comme ça tu penses que tu pourras embrasser une carrière d'officier? ". Le timbre grave de sa voix et sa grande corpulence m'inspiraient une peur bleue. Mais sous l'œil de lynx de Mamie, il fallait pour une fois faire honneur à mon ascendance. J'ai donc bombé le torse et feint de soutenir le regard inexpressif de mon interlocuteur à la tenue impeccable, la moustache bien taillée. Je m'entendis prononcer d'une voix plus vraie que nature : " wolay je pour-ra ", roulant ostensiblement le r pour donner plus de conviction. A mon grand bonheur, la discussion tourna court. Le visage de l'officier, la poitrine orgueilleusement truffée de décorations, se défit, ses

lèvres formèrent un "o" sans qu'aucun son ne s'en échappa. Après une dizaine de secondes de torpeur, il finit par ajouter d'un air abattu : " Eh... bien... je pense qu'on a ce qui irait bien à votre rejeton. Mille fois merci cher neveu, si ton oncle pouvait être là, snif ! snif ! il serait fier de toi " répliqua-t-elle satisfaite.

Et c'était parti pour six mois de crapahutage agrémenté de une-deux garde-à-vous - repos, marches de nuit... bref, tout ce qu'il y a de plus basique dans la formation d'un militaire. A mon retour Grand-mère ne tarissait pas d'éloges : mon endroit : " Youyou, regardez-le, c'est le plus beau. Je prie Allah de pouvoir recouvrer l'usage de mes jambes pour aller voir mon *bambinou* au commandement ". En secret, j'espérais qu'un tel vœu ne soit jamais exaucé. Car, si j'étais bien vu à la caserne c'est parce que je suis une sentinelle docile et corvéable à merci.

CORRECTION

R	E	T	I	E	T	O	S	N	E
L	E	S	T	I					S
I									
V	I	D	N						
R									
L	I	T							
S									
O									
O									
S									



Editorial

La tolérance dans la fermeté

Le 10 septembre dernier, notre pays a célébré, à l'instar de la Oumma islamique, la fête d'El Vitri qui consacre la fin du mois béni du Ramadan ; mois de tolérance et de miséricorde. Une célébration qui coïncide cette année, avec une volonté perceptible à l'échelle planétaire de rapprocher les différentes croyances et dissiper les incompréhensions réciproques, aux conséquences néfastes pour la paix et l'entente entre les peuples de l'humanité. La sagesse des uns et la retenue des autres ont eu raison du fanatisme et du sectarisme des groupuscules les plus obscurantistes. Des leaders de tous bords, animés de bonnes volontés se sont dressés, qui par la transmission de messages de paix, qui par l'accomplissement d'actes concrets de courage, pour dénoncer l'intolérance et donner de beaux exemples de magnanimité.

Grace à Dieu, nos dirigeants ne furent pas en reste. C'est dans ce cadre, qu'à la veille de la fête, le Président de la République, Monsieur Mohamed Ould Abdel Aziz a décrété dans la soirée du mercredi 8 septembre 2010 une grâce présidentielle en faveur de 35 détenus salafistes de la prison centrale de Nouakchott, dont 15 avaient été déjà jugés et condamnés. Les vingt autres étaient en instance de jugement. Quand on imagine les liens supposés ou avérés des bénéficiaires de cette largesse présidentielle avec les actes terroristes qui ont frappé, voire endeuillé notre pays, on se poserait mille et une questions avant de comprendre la portée d'un tel geste. Il ne s'agit ni d'un signe de faiblesse, non plus d'une capitulation devant le terrorisme avec

lequel la Mauritanie ne signera jamais d'armistice. En revanche, l'oreille de la nation a été bien attentive, et ce, jusqu'au niveau des ses plus hautes sphères, au cri de repentir de ses fils. Les engagements d'honneur prononcés devant nos éminents érudits, par ces anciens détenus, désormais aussi libres que la lueur de l'aube ; les professions de bonne foi émis par ces repentis qui, bien entendu n'ont pas les mains entachées de sang fraternel ou n'ont commis aucun crime notoire à l'encontre de la patrie et des ses partenaires au développement, ne doivent nullement être ignorés.

Cependant, la guerre contre les vrais ennemis de notre pays, en l'occurrence le terrorisme et le crime organisé, se poursuit avec la même détermination d'antan ; par l'emploi de moyens encore plus variés et de plus en plus performants. C'est-à-dire, que la rigueur et la fermeté toujours affichées dans ce domaine ne souffriront d'aucun fléchissement. Bien que fort d'une telle conviction, notre peuple demeure attaché à la culture du pardon, qui est l'une des caractéristiques de notre sainte religion et de laquelle s'inspire la pratique du jeûne. C'est dans cet ordre d'idées que le Président de la République, a lancé dans son discours de fin de Ramadan un appel à tous les mauritaniens à s'inspirer des valeurs que cultive l'école de ce mois sacré, pour bâtir une société tolérante, unie et solidaire. Comme il a appelé les citoyens à préserver nos acquis démocratiques, à consolider notre unité et à aller de l'avant pour la construction de notre pays.

Lt-colonel Abou M. Sow



Tournoi multidisciplinaire du Bataillon Blindé



Le tournoi annuel multidisciplinaire du Bataillon Blindé s'est déroulé du 20 septembre au 5 octobre 2010. Le

colonel Mohamed El Moctar Ould Zamel, Commandant du BB, a présidé la cérémonie de remise des prix dans la journée du 5 octobre. Il a remercié à cette occasion tous les participants et a félicité les lauréats en les exhortant de représenter dignement leur formation durant les prochaines phases finales du tournoi militaire qui se dérouleront dans le mois de novembre courant. A l'issue de la distribution des prix, un pot de

rafraîchissement a été organisé en l'honneur des participants.

Les résultats :

Football : 5^{ème} Escadron Blindé.

Athlétisme :

100m : Caporal Yakhoub Ould Mohamed ; Caporal Mohamed Ould Mohamed Salim ; Caporal Mohamed Ould M'Bareck.

400m : Sergent-chef El Housseine Ould Said ; Caporal Wony Ould M'Seighrou ; Caporal El Hacem Ould Mohamed Lemine.

800m : Sergent-chef El Housseine Ould Said ; 2^{ème} Classe Mohamed Lemine Ould Zeine ; Sergent-chef El Arby Ould Abd Jelil.

L'équipe de football de l'Armée nationale a participé au 1^{er} Tournoi Sportif Militaire Arabe

L'Armée Nationale a participé aux activités du 1^{er} Tournoi Sportif Militaire Arabe organisé du 10 au 20 octobre 2010 à Damas. Ce tournoi s'est limité au football et à l'athlétisme (course).

La participation exclusivement militaire était parmi les conditions essentielles. Cette condition a été strictement respectée par le Service des Sports de l'Armée Nationale en excluant toute participation civile.

Au cours des compétitions il s'est avéré que seule notre formation a observé cette condition et que toutes les équipes participantes

comprenaient dans leurs structures des professionnels civils et même des joueurs étrangers.

Malgré la réserve verbale exprimée par le chef de mission mauritanien, la priorité des organisateurs était essentiellement la réussite de ce premier tournoi arabe.

En dépit de ces faits, le tournoi a été une occasion d'échange de connaissances dans le domaine du sport militaire et a,



selon les témoignages des superviseurs, permis à notre équipe d'améliorer ses performances techniques.

Le rallye "Légende des héros" traverse la Mauritanie

87 véhicules et 25 motos ont participé à la 5^{ème} édition du rallye "Légende des héros" dont la Mauritanie est devenue l'une des attractions. Partis de la France à destination de Dakar, les 160 concurrents issus de 9 pays, ont été accueillis au PK 175 au sud d'Akjoujt par une délégation comprenant M. Mohamed Mahmoud Ould Be Ould Ne, directeur du tourisme, le hakem d'Akjoujt, la directrice générale de

l'Office National du Tourisme et le chef d'arrondissement de Bennichab.

La compétition vise à découvrir le potentiel touristique en Mauritanie ainsi que les habitudes et traditions du pays.

A cette occasion, le directeur du tourisme a indiqué que l'organisation de cette compétition dans ces conditions particulières constitue une preuve de la sécurité

en Mauritanie.

Des participants à la course ont de leur côté souligné que la Mauritanie est une terre d'hospitalité et de générosité et qu'elle offre des paysages touristiques attrayants, notamment le Bang d'Arguin. Ils ont exprimé leur satisfaction pour les mesures de sécurité prises par les pouvoirs publics.

Source AMI

LES MUNITIONS DIME

Bien que parfois justifiée, la guerre reste la pire des activités humaines...

Les conflits asymétriques sont comptables d'énormes pertes humaines, au sein des populations innocentes les plus vulnérables, et matérielles, engendrées le plus souvent par de frappes à l'aveuglette. Pour tenter de minimiser ces "dégâts collatéraux" aux contrecoups médiatiques désastreux, les armées régulières développent des armes capables de traiter efficacement des objectifs précis dans des milieux à fortes densités humaines ; exemple, réduire un mortier caché dans la cour d'une maison ou des snipers embusqués.

Les munitions DIME (Dense Inert Metal Explosive) font partie de ces armes de haute précision conçues pour produire un maximum d'effet mortel dans un très faible rayon d'action.

Une DIME se compose de deux éléments principaux : un vecteur, roquette ou missile, à guidage GPS de très haute précision (quelques mètres) ou laser (quelques décimètres) ; une masse explosive réduite, d'où le nom générique de "Small Diametre Bomb". Dans cette charge explosive très puissante, sont incorporés de micro éclats de très faible masse : tungstène, cobalt, nickel, fer, etc., des métaux lourds chargés d'une grande énergie cinétique. Mais ils perdent rapidement leur énergie destructrice au delà de quelques mètres après l'explosion, du fait de la simple résistance de l'air. De plus, contrairement aux bombes classique qui se fragmentent en éléments métalliques à long rayon d'action (éclats, shrapnels, billes, aiguilles, etc.), l'enveloppe d'une DIME ne libère quasiment pas d'éclats à l'explosion, le corps de la munition en fibre de carbone, se désintégrant entièrement au point d'impact. Toutefois, même si l'effet létal de ces armes meurtrières est quasi-nul au-delà d'un rayon de 10 mètres, leur emploi reste moralement



inacceptable. En deçà de ce rayon, toute matière vivante sera polytraumatisée (mutilations, hémorragies internes, brûlures...) sans compter les effets secondaires terribles (apparition de cancer chez les survivants du fait de la présence

de métaux lourds dans les organismes).

Sources : <http://www.globalsecurity.org>. MERCHET (Jean-Dominique), "DIME: de quoi s'agit-il?", in Secret Défense du jeudi 15/01/2009.

Cne Thiady Mangassouba

Prix Nobel : L'académie royale suédoise des Sciences a désigné les lauréats de 2010

Le prix Nobel de chimie a été décerné à l'Américain Richard Heck et aux Japonais Ei-ichi Negishi et Akira Suzuki pour leurs travaux sur la synthèse organique : le "couplage croisé catalysé au palladium". Le comité scientifique salue ici une découverte qui aura une incidence bénéfique sur les industries pharmaceutique, électronique et agricole. Elle ouvre la voie à de nouvelles applications dans le traitement des cancers, la lutte contre des virus humains, la protection des récoltes utilisées ou encore dans la production électronique et plastique.

Le prix Nobel de physique a été attribué au Néerlandais André Geim et au Russo-britannique Konstantin Novoselov - son ancien élève - pour des travaux révolutionnaires sur le graphène. Ce nouveau matériau est un cristal stable à deux dimensions qui pourrait servir dans la conception de transistors ultrarapides qui "surpassent nettement en rapidité" les versions classiques au silicium, et ainsi de fabriquer des ordinateurs "plus efficaces". Contrairement aux autres matériaux bi-dimensionnels connus jusque-là, le graphène présente des propriétés physiques particulièrement remarquables, à la fois très résistant (200 fois plus que

l'acier) et excellent conducteur. Grâce à sa quasi-transparence, il est également "compatible pour produire des écrans tactiles transparents, des panneaux lumineux et peut-être aussi des capteurs solaires".

Les deux chercheurs sont également célèbres pour avoir fait léviter une grenouille.

Le jury estime que cette découverte fondamentale aura des retombées pratiques, sociales et économiques majeures pour la société". Le principal écueil à son utilisation actuelle est son prix de production, qui reste exorbitant.

Le prix Nobel de médecine a été décerné au Britannique Robert Edwards, 85 ans, pour l'ensemble de son œuvre au service du développement de la médecine moderne. C'est lui qui a ouvert la voie à la naissance du premier "bébé-éprouvette" en 1978 en participant à la mise au point de la fécondation in vitro. Près de 4 millions de personnes sont nées depuis grâce à la fécondation in vitro.

Le comité Nobel a tenu donc à rendre hommage à ses contributions notamment dans le domaine du traitement de la stérilité qui affecte une large proportion de l'humanité et plus de 10% des couples dans le monde."



en biodiversité).

L'augmentation de la productivité (quantité à l'hectare) dans les pays déficitaires.

L'éducation des agriculteurs dans le but de l'augmentation de la productivité globale pour arriver à l'autosuffisance alimentaire.

L'agriculture périurbaine ou l'agriculture urbaine peuvent également aider à résoudre le problème de la sécurité alimentaire, en permettant aux citadins à revenus limités de cultiver des légumes ou de fruits par exemple, en pleine ville. Elle permet également d'assurer une meilleure conservation des aliments et de leurs qualités nutritionnelles.

La qualité exige d'avoir identifié les risques et dangers " de la fourche à la fourchette ", en incluant donc les aspects (conservation, contact alimentaire), impacts secondaires et différés des modes (culture, transport et cuisson) et de prendre les mesures de précautions et d'évaluation pour limiter l'expression des risques d'intoxication alimentaire par exemple.

En Europe, une nouvelle réglementation dit " paquet hygiène " vise à prévenir les dangers avec une obligation de résultat " de la fourche à la fourchette ", tout en laissant plus de liberté aux responsables d'établissements de productions ou de restauration sur les moyens d'y arriver. Les guides de bonnes pratiques mis en place par les différentes filières professionnelles, avec ou sans l'aide de l'administration peuvent y contribuer également. Aussi, dans les pays du Sud, beaucoup de facteurs d'insécurité alimentaire empêchent les agriculteurs de pouvoir garantir une production

agricole capable de sécuriser les populations de la famine et de la malnutrition. Parmi ces facteurs on note :

La pénurie d'eau.

L'agriculture étant de plus en plus irriguée, elle dépend de plus en plus de l'eau douce. L'ONU alerte régulièrement sur l'avancée des déserts et la raréfaction des ressources en eau douce, et plus encore en eau potable. Un rapport de mars 2009, sur les risques de pénuries d'eau et les menaces de sécheresses dans le monde et particulièrement en Europe, estime que cette menace grandit pour une partie importante du vieux continent.

Pour le Sud (l'Afrique) ce risque ne constitue plus une menace, mais une réalité. La moitié du continent manque cruellement d'eau de surface et la pluviométrie est en baisse constante.

La dégradation des sols.

Une des causes importantes de la dégradation des sols est le bétonnage. Celui-ci est en augmentation constante et rend les terres imperméables. La monoculture et l'agriculture intensive dégradent également la qualité du sol, en appauvrissant sa diversité et les nutriments que la terre contient. Ce type d'agriculture dépend d'un fort apport extérieur (intrants, mines d'azote, etc.) qui n'est pas éternel. Le problème de la dégradation des sols par ce genre d'agriculture pose la question du mode de production à favoriser pour garantir une alimentation durable aux humains. L'érosion est aussi une autre dégradation du sol.

L'explosion

démographique. Celle-ci est un phénomène récent. L'explosion démographique s'est accéléré depuis les années 60. Elle est surtout visible dans

les pays du Sud ; elle résulte notamment de l'amélioration des conditions de vie dans certains pays. Dire que ce phénomène est la cause principale de l'insécurité alimentaire me semble tendancieux ; cependant, il a été prouvé qu'avec les techniques modernes, il serait possible de nourrir le double de la population mondiale soit plus de 11 milliards d'hommes ; il s'agit tout simplement de redistribuer les ressources entre les humains.

En conclusion, le concept de souveraineté alimentaire consiste à refuser la concurrence brutale entre agriculteurs, pêcheurs et les différents systèmes alimentaires pour tout d'abord résoudre les problèmes d'alimentation au plus près des populations avec leur implication. Pour ce faire, les divers niveaux de responsabilité, du local au mondial, doivent agir de concert. La souveraineté alimentaire c'est aussi l'idée que le marché international doit être soumis à des valeurs supérieures, telles que droits de l'homme et droit à l'alimentation en particulier, pour créer une forme de régulation des marchés au niveau mondial. Le thème de la sécurité alimentaire, du droit des peuples à se nourrir et à assurer leur souveraineté alimentaire est toujours d'actualité. Dans le même temps, il y a un renforcement du processus de globalisation économique qui libéralise les échanges et un processus d'industrialisation, de concentration des filières alimentaires au niveau international. Ceci continue de renforcer le processus de marginalisation de pans entiers de la paysannerie mondiale. Mais est-ce que l'équilibre alimentaire mondial serait-il un jour meilleur ?



La sécurité alimentaire

La sécurité alimentaire c'est l'accès à tout moment pour chaque individu à une nourriture **quantitativement** et qualitativement suffisante pour mener une vie saine et active.

Le droit des peuples à se nourrir, c'est l'affirmation qu'un "peuple" défini à différents niveaux, d'une communauté locale à un ensemble régional de pays, a le droit imprescriptible de choisir ses modes d'alimentation.

La sécurité alimentaire dépasse la notion d'autosuffisance alimentaire. Elle est toutefois à distinguer de la seule sécurité sanitaire, qui a trait à l'hygiène et à l'innocuité des aliments, ainsi qu'au maintien de leur salubrité.

Selon l'Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture (FAO), le concept de sécurité est apparu dans les années 70. Il a évolué de considérations plutôt quantitatives et économiques vers une définition tenant compte de la qualité et de la dimension humaine.

Aussi, un concept de 1975 définit la sécurité alimentaire comme étant la capacité de tout temps d'approvisionner le monde en produits de base, pour soutenir une croissance de la consommation alimentaire, tout en maîtrisant les fluctuations et les prix.

Une autre définition selon laquelle la sécurité alimentaire est la capacité d'assurer que le système alimentaire fournisse à toute la population un approvisionnement alimentaire nutritionnellement adéquat sur le long terme, a également vu le jour en 1990.

Cette évolution de la conception a influencé les stratégies prônées par la FAO pour assurer la sécurité pour tous, et

spécialement les pays du Sud.

Au cours de la deuxième moitié du XX^e siècle, la production alimentaire mondiale par habitant a augmenté de 25% alors que les prix diminuaient d'environ 40%. Par exemple, entre 1960 et 1990 la production totale de céréales est passée de 420 à 1176 millions de tonnes par an. Cependant, la sécurité alimentaire demeure d'actualité au début du XXI^e siècle. En dépit de la baisse de fertilité observée dans la majorité des pays, certains estiment qu'il devrait y avoir environ 8,9 milliards d'habitants en 2050. En 2000, 790 millions de personnes dans le monde souffraient de la faim. Les habitants de 33 pays consomment moins de 2000 kcal par jour.

Il est généralement admis que les besoins alimentaires augmentent dans les décennies à venir pour les raisons suivantes :

Augmentation de la population, ce qui implique augmentation de la demande.

Augmentation du pouvoir d'achat des nombreux humains. Augmentation de l'urbanisation, impliquant fréquemment un changement de la pratique alimentaire, en particulier une augmentation de la consommation de viande. Une offre suffisante et bien gérée est une condition indispensable pour faire disparaître la famine et la malnutrition.

Mais la sécurité alimentaire n'est pas nécessairement acquise lorsque l'offre alimentaire est suffisante, et pose des questions telles que : Qui produit la nourriture ? Qui a un pouvoir d'achat suffisant pour acquérir la nourriture ? Qui a accès aux informations nécessaires à la



Cne El Hussein Ould Abdy

production agricole ? Qui a les moyens suffisants pour accéder aux informations nécessaires pour une bonne production ?

D'une façon générale, les femmes et les enfants sont ceux qui souffrent le plus de déficit alimentaire. En effet, un faible poids de naissance est une cause de décès prématuré et de malnutrition infantile. Le faible poids à la naissance est souvent dû à une sous-alimentation de la mère elle-même. En 2000, 27% des enfants en âge préscolaire dans les pays en voie de développement étaient ainsi atteints de rachitisme lié à une alimentation insuffisante et/ou peu variée et de faible qualité. Les femmes sont aussi souvent désavantagées, car elles possèdent peu de terres et bénéficient moins de conseils et de crédits pour l'amélioration des techniques de production.

Pour augmenter la production agricole dans notre zone, (le Sahel) par le biais d'adoption de système de production spécifique, différentes options sont possibles :

L'augmentation des surfaces agricoles (avec comme effet négatif la perte de surfaces forestières, des prairies, et d'une façon générale, de lieux riches

développement revendiquent la mise en avant de ces flexibilités et la prise d'engagements afin d'en faciliter l'usage et d'en intégrer l'utilisation aux solutions apportées pour l'avenir. Comme cela a été le cas dans d'autres domaines technologiques, c'est entre autres sur l'usage des licences obligatoires que portent les tensions.

La question des droits de propriété intellectuelle fait ainsi partie des thèmes de négociation depuis Juin 2009. Divers pays se sont positionnés sans équivoque sur ce sujet. Parmi les pays en développement des propositions ont émané de la Chine, de l'Indonésie, du Brésil, de l'Argentine, de l'Inde, du Bangladesh, des Philippines, de la Bolivie, du G77 ou du groupe des Pays les moins avancés (PMA). Ces propositions visent les barrières que constituent les droits de propriété intellectuelle au développement de technologies nouvelles et au transfert de technologie. Certaines portent sur les différents modes de partage des droits d'exploitation ou

des savoirs. Des réflexions sont développées actuellement dans différents contextes (Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle, Organisation Mondiale de la Santé, parlements, etc.) sur les systèmes alternatifs ou complémentaires des régimes de protection de la propriété intellectuelle afin de financer et favoriser la recherche, l'innovation et l'accès à leurs fruits. D'autres propositions envisagent l'exclusion des technologies et savoirs concernant le climat et la limitation des pollutions des régimes de protection habituels des droits de propriété intellectuelle. Certains pays préconisent l'adoption d'une déclaration sur les droits de propriété intellectuelle et les technologies favorables à l'environnement qui intégrerait ces solutions.

A l'autre bout du spectre, les Etats-Unis et le Canada souhaitent eux introduire dans les législations des garanties nouvelles de protection des droits de propriété intellectuelle. Le Congrès américain a notamment

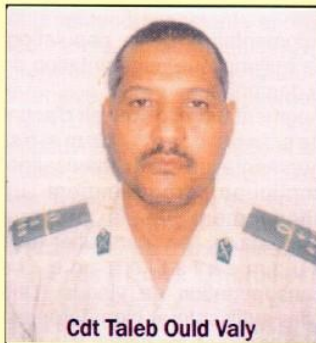
voté 3 législations destinées à renforcer le protectionnisme et se prémunir contre une tentation de l'administration américaine d'assouplir les règles sur la propriété intellectuelle dans le cadre des négociations sur le climat. Le Japon, le Canada, l'Australie, la Suisse et les Etats-Unis se sont mobilisés en réaction aux propositions des pays en développement (certains suggérant même que l'usage des licences obligatoires devait être officiellement écarté.)

Si le sujet est technique et les enjeux de pouvoir évidents, il demeure que la question de la propriété intellectuelle et du transfert de technologies va être déterminante dans l'efficacité des engagements pris pour le futur de la lutte contre le réchauffement climatique. Pour assurer des positions informées et justes des états, ces questions doivent être portées dans l'espace public et les responsabilités de chacun énoncées.

Pour une culture du renseignement

Le relatif désintérêt pour le renseignement dans notre pays est en premier lieu dû à un problème de culture. En effet la Mauritanie présente, dans ce domaine, une absence de culture inquiétante pour un pays qui a durement éprouvé des périodes de fractures internes et qui est objet et sujet à la fois d'une insécurité dans ses frontières ; le renseignement n'a jamais été une discipline reconnue à sa juste valeur tant dans les milieux politiques que dans les milieux académiques.

Ainsi, avant les dernières restructurations vécues au niveau des instances supérieures, on considérait encore comme incompatible le statut d'officier ou de cadre avec celui d'espion, car ce dernier ne serait pas en accord avec l'idéal de l'honnête officier. C'est une besogne qui se heurte à une insurmontable répugnance inhérente à notre culture et notre droiture, bien que la perception du renseignement ait évolué depuis les nouvelles menaces auxquelles notre pays a été confronté. Nous pouvons



Cdt Taleb Ould Vally

dire que l'utilité de renseignement doit véritablement être intégrée dans toutes les sphères de décision.

En la matière, seule la connaissance des autres peuples, de leur instinct de renseignements permet de constater le retard singulier qu'accuse notre pays par rapport à ses amis de la sous-région. Nous paraissions dépourvus d'une culture du renseignement dépassant l'étroit cadre

professionnel et de rares spécialistes du sujet, conséquences de vicissitudes de l'histoire contemporaine et de la traduction de quelques traits particuliers de la société.

Nous avons malheureusement tendance à négliger les faits au bénéfice des préjugés, et à préférer les jugements subjectifs aux témoignages indiscutables que ce soit dans les affaires politiques ou dans les affaires militaires.

En toute objectivité, il faut reconnaître que l'esprit d'animosité n'est pas dans nos gènes. Nous avons besoin d'avoir des prédispositions qui nous épargneraient de tomber dans les malles de thuriféraires.

L'absence d'une véritable culture du renseignement pèserait fortement sur le rendement de nos chefs, sur la perception de la discipline et la stabilité du pays.

L'absence d'une véritable culture du renseignement pèserait fortement sur le rendement de nos chefs, sur la perception de la discipline.



TRANSTERT DE TECHNOLOGIE ET PROPRIETE INTELLECTUELLE

A l'instar de la communauté africaine, notre pays a célébré le 13 septembre dernier, la journée africaine des technologies et de la propriété intellectuelle. Cette célébration nous offre l'opportunité de revenir sur ces deux concepts et peut être répondre à la question de savoir: Pourquoi lorsque l'on entend transfert de technologie doit-on aussi penser " propriété intellectuelle " ? En effet, lorsque l'OMC a été créée en 1994 et que dans la foulée, l'accord sur la propriété intellectuelle, a été adopté, le principe était le suivant : en contre partie de la protection de la propriété intellectuelle, qui bien souvent se traduit, avec l'octroi d'un brevet de 20 ans par exemple, par un monopole sur le marché pour une durée relativement longue, technologies et savoir-faire sont, au terme de cette période, rendu public. L'octroi d'une rente de monopole temporaire à l'inventeur comme incitation à l'innovation est compensée par l'obligation de divulgation des caractéristiques de l'invention afin d'assurer la capacité de tiers à en tirer rapidement parti lorsque celle-ci tombe dans le domaine public.

Lt-colonel Abou Mamadou Sow

Dans la réalité, les protections se renforcent, les brevets déposés sur une même invention se multiplient, plus obscurs les uns que les autres, tandis que les durées de protection sont rallongées. La rédaction de ces documents a souvent pour objectif qu'ils soient assez complexes pour avoir l'air de couvrir quelque chose de véritablement nouveau ; et suffisamment ésotérique pour que soit gardé secret l'essentiel de l'innovation concernée, s'il en est une. Ainsi, au terme des 20 années, l'acquisition du savoir n'est pas facilitée, tandis que durant ces 20 années les droits exclusifs d'exploitation conférés par les titres de propriété intellectuelle sur une technologie en interdisent l'usage et l'appropriation par d'autres.

Nous sommes loin de l'époque glorieuse de la fin du XIXe et de la première moitié du XXe siècle qui voyait les industries des pays occidentaux se copier les unes les autres, s'approprier les technologies et les développer dans l'effervescence de la course à l'innovation au bénéfice du progrès général. Les industries des pays occidentaux militent depuis plusieurs décennies pour une protection toujours renforcée des droits de propriété intellectuelle. Avec l'instauration de standards internationaux et l'accroissement systématique de ces protections, le contrôle des technologies, des savoirs et de leur circulation est devenu l'apanage des pays riches : ils concentrent les connaissances et

tirent bénéfices et pouvoirs de l'exportation de leur propriété intellectuelle. Les pays en développement sont essentiellement importateurs, c'est-à-dire acheteurs lorsqu'ils en ont les moyens ; ils sont également priés de s'abstenir de copier et de s'en remettre au système, c'est-à-dire au transfert de technologie tel que prévu par les accords internationaux.

Le développement et la diffusion dans le monde de technologies écologiques sont essentiels à une action efficace de la communauté internationale sur le climat. A l'instar de la nécessité de voir la recherche produire des technologies nouvelles, le transfert de technologie est indispensable pour permettre aux pays en développement de mettre en place des politiques industrielles, énergétiques et agricoles qui limitent la croissance de leurs émissions dans un premier temps, puis la réduisent. Or, de nombreux obstacles existent et font craindre que ces pays soient une fois de plus écartés des progrès technologiques et maintenus en position de consommateurs aux moyens limités. Ce qui restreindrait d'autant leurs contributions aux efforts internationaux pour réduire les émissions polluantes. Le Protocole de Kyoto prévoit des engagements pour permettre le transfert de technologie. C'est aussi le cas des accords de l'OMC (Organisation Mondiale du Commerce) et de

nombreux traités internationaux. Pourtant, dans les faits, les transferts de technologies sont extrêmement limités entre pays industrialisés et pays en développement quel que soit le domaine considéré.

La propriété intellectuelle peut représenter un obstacle sérieux au partage de technologies écologiques, parce qu'elle limite les échanges et les contributions libres entre les chercheurs. Si aucune étude n'existe sur son impact sur les technologies liées au climat, le phénomène a été documenté dans d'autres secteurs. L'Accord sur les propriétés intellectuelles de l'OMC comporte un certain nombre de dispositions, souvent appelées flexibilités, qui peuvent faciliter le transfert de technologie. Cependant de nombreux experts indiquent que si les devoirs de protection des droits des détenteurs de propriété intellectuelle conférés par l'accord sont pris très au sérieux par les états membres, les droits qui garantissent en théorie un équilibre entre protection et intérêt public, ne sont pas jugés de la même importance selon les pays considérés. Ainsi, les pays en développement sont-ils vivement encouragés à ne pas faire usage des flexibilités de l'accord sur les propriétés intellectuelles et à appliquer leurs règles de protection. Il s'agit d'une tendance générale qui prévaut depuis les années 1980. Ces questions font actuellement objet de fortes polémiques. Un certain nombre de pays en



10% de sa surface corporelle doit être hospitalisée dès que possible. L'objet des premiers soins en cas de brûlures est d'éviter l'état de choc, l'infection des tissus brûlés et la douleur. Le rinçage à l'eau froide des brûlures bénignes soulage la douleur. Une compresse stérile épaisse peut ensuite être appliquée sur la zone brûlée pour empêcher toute contamination. Une crème peut être conseillée par le pharmacien. Les cloques ne doivent être retirées que par un médecin. Pour les brûlures graves, il ne faut appliquer ni compresses mouillées ni pommades, et des soins spécialisés immédiats sont indispensables. On évite de retirer les vêtements, ce qui risquerait d'arracher l'épiderme sous-jacent et, en fait, d'aggraver la brûlure. Le premier soin à appliquer sur une brûlure par produit chimique est le rinçage immédiat et abondant des zones lésées, à l'eau du robinet.

INSOLATION ET COUP DE CHALEUR

Le coup de chaleur est une augmentation importante de la température du corps due à un excès de la quantité de chaleur, résultant à la fois d'une activation de la production interne (lors d'un exercice physique, par exemple) et d'une surcharge extérieure. On parle d'insolation quand la cause est une exposition prolongée au soleil. Une partie des troubles provient directement de la perte en eau et en sels minéraux provoquée par la sudation.

Outre l'élévation de la température centrale, les symptômes du coup de chaleur sont une rougeur (forte coloration de la peau) et une forte chaleur de la peau associées à une absence de transpiration ; une accélération du pouls ; une gêne à la respiration ; une dilatation des pupilles ; des maux de tête et des vomissements. De plus, la personne peut perdre connaissance.

La victime doit être transportée dans un endroit frais et mise au repos. Le corps doit être dévêtu et

refroidi progressivement en appliquant de l'eau fraîche. Des dispositions doivent être prises immédiatement pour transporter la victime à l'hôpital, où le traitement sera complété par une réhydratation.

ENTORSE ET FRACTURE

Une fracture est causée par un choc violent sur un os, alors qu'une entorse se produit par une inclinaison ou par une torsion forcées au niveau d'une articulation. Les deux s'accompagnent d'une douleur intense, d'une impotence et éventuellement d'une déformation. Une entorse est dite grave si elle inclut une déchirure (et non pas une simple élongation) des ligaments qui maintiennent normalement l'articulation en place.

En cas d'entorse ou de fracture, il ne faut pas essayer d'étendre ou de déplacer le membre touché. Il faut plutôt l'immobiliser avant l'arrivée des secours. Le membre et les articulations voisines doivent rester immobilisés pendant le transport vers l'hôpital à l'aide d'une attelle (pièce rigide plus ou moins allongée) qui peuvent être improvisées avec des planches légères et lisses ou du carton épais, fixé par une bande de tissu. Par précaution, tant que l'éventualité d'une fracture n'est pas écartée, il faut se comporter comme si c'en était une. Si le traumatisme est important (accident de voiture, par exemple),



ou si la tête ou le corps de la victime sont dans une position qui n'est pas naturelle, il se peut que la colonne vertébrale soit fracturée, et toute tentative visant à étendre ou à déplacer le corps peut être fatale. Une douleur aiguë dans le dos ou le cou après une chute, une paralysie des membres inférieurs ou des troubles de la sensibilité sont des signes de même signification.

MORSURES DE SERPENT

Les morsures infligées par des serpents non venimeux doivent simplement être nettoyées avec un antiseptique. Les morsures des serpents venimeux requièrent des soins d'urgence. L'objectif des premiers gestes de secourisme est de ralentir la diffusion du venin dans l'organisme. La morsure s'accompagne d'une douleur vive immédiate et d'un œdème. Après une vingtaine de minutes, la douleur s'intensifie, des vertiges, des nausées et des sueurs apparaissent. La victime a des étourdissements et peut être atteinte d'un choc cardiovasculaire. L'identification du serpent est indispensable pour déterminer le sérum antivenimeux approprié. La personne qui a été mordue doit rester immobile pour ne pas accélérer la circulation sanguine. En revanche, il ne faut pas tenter d'inciser la plaie, de la cautériser ou d'aspirer le venin, ni d'appliquer un garrot. Il faut maintenir la partie atteinte à un niveau plus bas que le reste du corps. La plaie doit être désinfectée et protégée par une compresse ou un linge. Dès les premiers soins terminés, le témoin de l'accident doit immédiatement prévenir les secours.



Secourisme:

Secourir les personnes en danger

(Suite et fin)

La première partie de cet article paru dans le précédent numéro d'AEJ a traité de la conduite à tenir lorsque l'on est en face de cas d'asphyxie et arrêt respiratoire, d'arrêt cardiaque, de perte de connaissance et coma ou encore d'hémorragie. La seconde et dernière partie parle des secours à apporter aux personnes victimes d'intoxication et ingestion de produits caustiques, de brûlures, d'insolation et coup de chaleur, d'entorse et fracture, de morsures de serpent. Il est à rappeler que le secourisme est un ensemble de techniques et de mesures visant à venir en aide d'urgence à toute personne en danger. La finalité est de soulager la douleur et l'anxiété d'une victime ou d'empêcher l'aggravation de son état, dans l'attente d'une prise en charge médicale plus appropriée. Il peut s'agir aussi de protéger le blessé d'un nouveau péril ou encore d'alerter les secours spécialisés. Il n'est nullement besoin d'être un professionnel de santé pour apprendre et appliquer ces différentes techniques qui peuvent, dans des cas extrêmes, sauver la vie de la personne secourue. C'est donc un devoir pour tout citoyen d'être en mesure d'apporter les premiers soins d'urgence à une personne victime d'une crise cardiaque, de la morsure d'un serpent, d'un accident de circulation, etc.

INTOXICATION ET INGESTION DE PRODUITS CAUSTIQUES

Les médicaments, les herbicides, les insecticides et les produits ménagers sont parmi les poisons absorbés accidentellement ou dans un but suicidaire.

L'ingestion d'une substance toxique peut provoquer des nausées, des douleurs abdominales, des vomissements, etc.

Pour porter secours à une personne ayant avalé une substance toxique, il est capital d'identifier cette substance, soit en interrogeant la victime, soit en cherchant l'emballage qui indique souvent la composition précise du produit (dont la connaissance sera capitale ultérieurement pour les médecins).

En dehors de cette recherche, la première et la seule mesure à prendre est de téléphoner aux secours spécialisés (centre 15, pompiers s'il s'agit d'un accident), qui donneront parfois des conseils sur la marche à suivre.

Une personne qui n'est pas médecin doit s'abstenir de tout geste. Il ne faut pas faire vomir, ni donner à boire (même du lait, contrairement à ce qu'affirme la



croyance populaire). Ces initiatives peuvent se révéler inefficaces, voire dangereuses. Il faut savoir, par exemple, que, si l'on fait vomir la victime qui a ingéré une substance caustique, le liquide, en remontant, brûle une seconde fois l'œsophage sur toute sa longueur.

BRULURES

Les causes habituelles de brûlure sont l'exposition au feu, à un métal brûlant, à un rayonnement, à un produit chimique ou à un courant électrique.

Les brûlures sont classées selon la profondeur de la lésion et la surface de la zone touchée. Une

brûlure du premier degré, limitée à l'épiderme, se caractérise par une rougeur. Une brûlure du second degré est caractérisée par une cloque remplie de liquide. Une brûlure du troisième degré implique la carbonisation et la destruction des cellules épidermiques. La gravité d'une brûlure dépend également de l'étendue de la zone brûlée, exprimée en pourcentage de la surface corporelle totale. Les brûlures graves provoquent un choc et une perte importante de liquides provenant des tissus et du plasma sanguin. Une personne souffrant de brûlures du troisième degré sur plus de



Adjudant-Chef Ould Aissawi



Mohamed Ould Issawi est né en 1966 à Atar où il effectua toutes ses études. Il s'engagea en 1985 comme Elève Sous-Officier d'Active à l'Ecole Militaire Interarmes d'Atar. A l'issue d'une formation de 9 mois, il en sort avec le grade de sergent en Juillet 1986.

Ayant servi à la 3^{ème} Région Militaire, à l'EMIA, à la 7^{ème} Région Militaire et de nouveau

à l'EMIA, l'Adjudant-chef Mohamed Ould Issawi est réputé pour son sérieux au travail, sa discipline et ses capacités d'adaptation.

Il se distingue depuis plus de quinze ans comme instructeur au pool armement et instruction sur le tir à l'EMIA.

Grades successifs :

Sergent-chef : 01/01/1989

Adjudant : 01/04/1992

Adjudant-chef : 01/04/1997

Sergent Abdellahi Ould Hmallah

Né à Néma en 1975, Abdellahi Ould Hmallah s'engagea dans l'Armée Nationale à l'âge de vingt ans comme soldat de 2^{ème} Classe. Il fit sa formation de base au Centre National d'Entraînement Commando à Foug Gleita, d'où il se forgea un tempérament de soldat sincère et dévoué.

Nommé au grade de caporal en 2002, il a été désigné en 2005 pour effectuer une formation au Centre de Formation Technique

de l'Armée Nationale de Rosso. Il en sort avec les certificats techniques N°1 et 2 en mécanique Auto.

Sa discipline et son rendement au service lui ont permis d'accéder en 2008 à la catégorie sous-officier.

Le sergent a toujours servi à la 4^{ème} Région Militaire où il se distingue par son honnêteté et son dévouement.



2^{ème} Classe Baba Ould Moulaye Chérif



Baba Ould Moulaye Chérif a été recruté le 20 mai 1995. A sa sortie du Centre d'Instruction de l'Armée Nationale en 1996, il a été affecté au 1^{er} Bataillon Commando Parachutiste. Connu pour ses grandes qualités physiques, il finit par atterrir au Service des Sports en 1998, et défend les couleurs de l'équipe de football de l'A.S Armée au poste de gardien de but. Son sens du placement et son esprit d'équipe lui vaudront

d'être sélectionné dans l'équipe nationale, les Mourabitounes, dès le 1^{er} février 2000.

Son honnêteté et son exemplarité lui ont permis de gagner la confiance de toute sa hiérarchie. Il est aussi responsable du magasin et de la propreté des locaux du Service des Sports.

Il a été décoré de la médaille d'honneur de 3^{ème} Classe le 5 janvier 2009.





HOMMAGE

A NOS MARTYRS DE HASSI SIDI

Il est des chagrins bien difficiles à surmonter. Et notre affliction est d'autant plus grande quand ce sont des motivations mystiques - défiant toute référence morale et religieuse - qui sont la cause de la perte violente de nos compagnons d'arme hier à M'Reïty, Ghallowya, Tourine et aujourd'hui à Hassi Sidi. Leur seul crime a été d'être au service de la Nation.

Mais, par la Grâce d'ALLAH, le soutien attachant des proches permettent d'adoucir les pires épreuves de la vie.

Aussi, les marques de sympathie exprimées par le peuple dans son ensemble, à l'endroit des Forces Armées, suite au sacrifice de ses vaillants fils, tombés au champ d'honneur lors de l'accrochage du 17 septembre 2010, sont-elles inestimables.

Au sentiment du devoir accompli, au prix du sacrifice suprême, s'ajoute la satisfaction de l'adhésion de tout le peuple à une cause noble et juste.

Cet élan de compassion reconforte les proches qui traversent cet épisode douloureux avec courage et dans la dignité ; il vient en appoint à tous ceux qui sont engagés dans ce combat légitime à ne pas baisser la garde.



Mais quand la peine s'atténue, il restera gravé dans nos mémoires les plus beaux souvenirs de ces camarades, ces frères. L'image de patriotes, épris de justice et de paix qui, dans la force de l'âge, ont fait du don de soi un idéal, une règle de vie. Tel est le message qu'ils ont légué à la postérité.

Pour que leurs sacrifices ne restent pas vains, il convient de rester vigilant, se dresser comme un seul homme et condamner avec la dernière énergie ces outrages insultants pour l'image de l'Islam.

Mais, honorer la mémoire de nos martyrs c'est aussi professer la paix, l'amour, la solidarité, la fraternité, et apprendre à tolérer et à pardonner tous ceux qui y sont sincèrement disposés, car c'est là des valeurs universelles prônées par notre Sainte Religion. Il nous sied donc de prier pour le repos éternel de leur âme. Que Le Tout Puissant, Clément et Miséricordieux les pardonne et les accueille dans son vaste Paradis. AEMN.

Il nous incombe aussi d'entourer leurs proches de toute notre affection et des égards à la mesure de ces sacrifices.

**INNA LILLAH WA INNA
ILEYHIRAJI'OUN.**



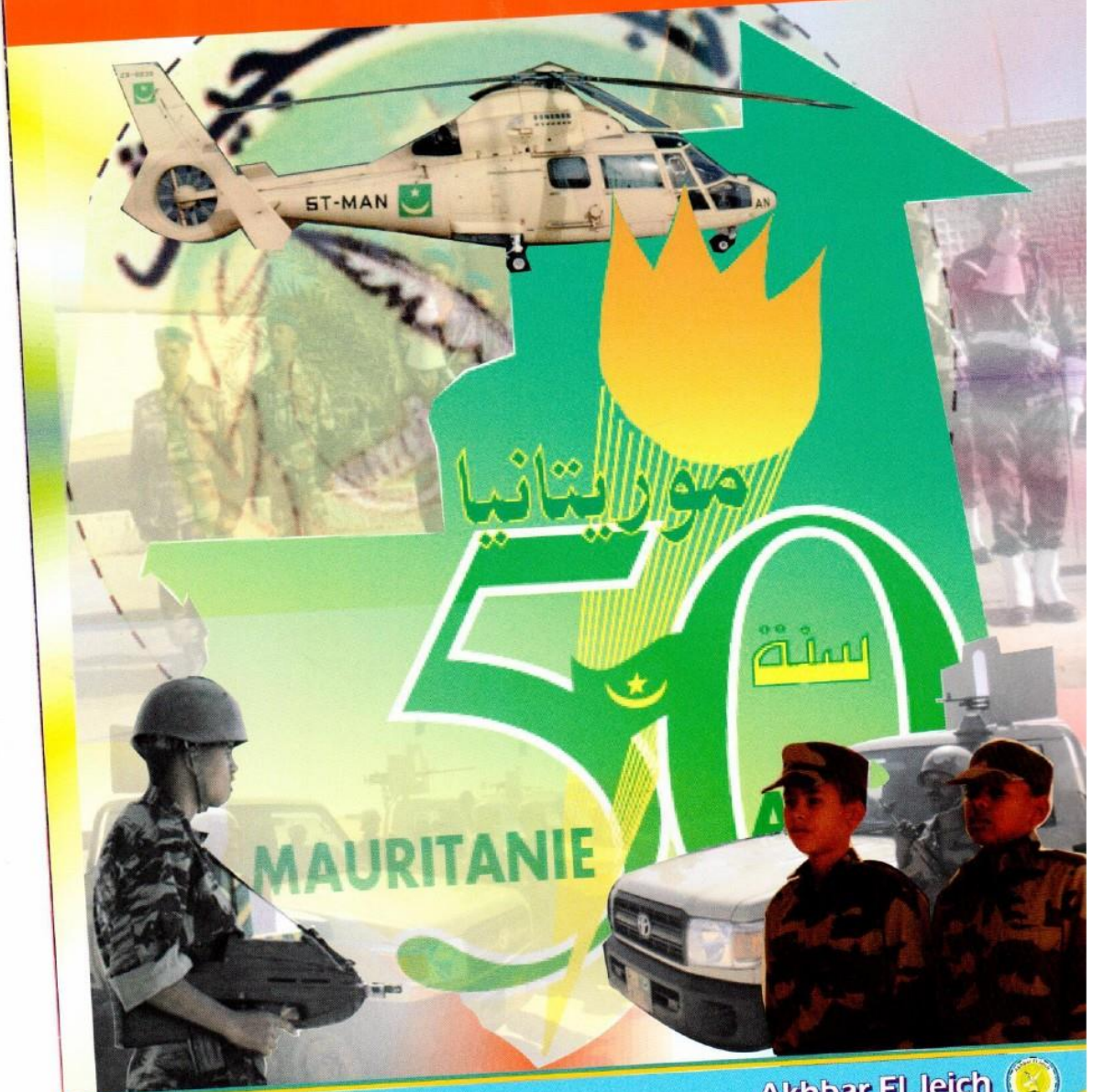


AKHBAR Jeich

Pour nous
contacter

- ▶ 202 03 05
- ▶ 610 22 05
- ▶ 649 55 46

Dcrp@mauritel.m
BP: 208 Tel: 50022



Hommage à Yedali Ould Cheikh

Ministre de la Défense Nationale lors du gouvernement de transition de 2009, Monsieur Yédali Ould Cheikh s'est éteint ce mercredi 6 octobre 2010 à Nouakchott.

Né à Boutilimit en 1947, Yédali Ould Cheikh, après de brillantes études primaires, entra au Lycée militaire de Saint-Louis, qui formait les Enfants de Troupe de l'Afrique Occidentale Française. Ensuite il s'envola pour la France où il fréquenta l'Ecole de Journalisme de Lille. Il fut ainsi un des pionniers du métier de journaliste dans notre pays et participa activement à l'animation de la toute nouvelle Radio Mauritanie.

Epris de savoir, il reprit le chemin des études après son admission à la Faculté des Sciences Juridiques de l'Université de Dakar (actuelle Université Cheikh Anta Diop). A son retour au pays, il occupa les postes de Directeur Adjoint puis Directeur de la Législation à la Présidence de la République sous le régime de feu le Président Moctar Ould Daddah. Son éloquence et sa maîtrise des questions juridiques ont fait de lui un membre naturel de la Délégation mauritanienne auprès des Nations-Unis pour la défense du dossier du Sahara Occidental.

Reputé pour sa droiture, il fut rappelé dans le gouvernement du Président Mohamed Khouna Ould Haidalla, en qualité de ministre de la justice.

A partir de 1981, le patriote qu'il fut se distingua aussi par des qualités de dirigeant et de gestionnaire hors pair ; d'abord à la Direction Générale de la Société Nationale Industrielle et Minière (SNIM) à Nouadhibou où il occupa le poste de Directeur

Administratif, puis à la SALIMAUREM (Société Mauritano-Libyenne de Pêche) en qualité de Directeur Général adjoint.

Durant l'ouverture démocratique amorcée en 1991, l'homme se révéla un ardent défenseur de la démocratie, s'engageant durant des années pour les bonnes causes, parfois au prix de bien de désagréments.

Au lendemain des " Accords de Dakar " de 2009, l'homme de paix qu'il incarnait, a été appelé au gouvernement de transition, à la tête du Ministère de la Défense Nationale. Ce court passage a été cependant très riche d'enseignements. Il n'était pas avare de mots pour admirer et saluer le courage de ces hommes et femmes qui se dévouent au service de leur nation, avec leurs humbles moyens et parfois au sacrifice de leurs vies.

Yédali Ould Cheikh a fini son parcours à la présidence du Conseil d'Administration de l'Imprimerie Nationale. Inna lillahi wa inna ileyhi raji'oun.

Témoignage d'un proche
Belle plume, maîtrisant parfaitement la langue de Molière, il avait une éloquence exceptionnelle, un grand sens de l'humour et une mémoire phénoménale. On se souvient encore, dans ses moments de détente, de sa manière inimitable de raconter les événements qu'il avait vécus au cours de ses multiples missions post-indépendance, du temps des premiers régimes. Il le faisait toujours avec son humour légendaire

et entretenait ainsi un climat agréable où tout le monde se délectait de ses récits si bien présentés.





La dimension humaine du combat selon Ardant du Picq L'homme au cœur du métier des armes

Chaque époque est caractérisée par son propre genre de guerre. Les concepts tactique, stratégique et doctrinal adaptent les normes d'engagement aux innovations technologiques du moment. Ainsi, l'avènement des télécommunications, de la balistique, du train ou encore le développement des armes ont changé régulièrement la conduite des opérations. Seul le facteur humain reste une constante déterminante dans le combat. Qu'il soit à pied, à cheval, sur le pont d'un navire ou dans les airs, au moment du danger, on retrouve toujours le même homme face à ses appréhensions, son anxiété, sa peur... Le Colonel Charles Ardant du Picq est le premier à avoir mis en exergue cette invariable de la bataille. Dans "Etudes sur le Combat", publié en 1880, il a cherché à démontrer que le combat repose avant tout sur l'être humain et notamment sur sa psychologie. Fort d'une longue et riche expérience de la guerre*, Ardant du Picq a analysé les mécanismes qui forgent la victoire ou la défaite à travers une étude rétrospective des combats. Il en tira la conviction que ce sont les ressources morales, la volonté, la détermination, la discipline et la solidarité dans les rangs qui décident du combat, et non les ressources matérielles. La défaite pour lui est avant tout une rupture psychologique due notamment à la peur qui génère le désordre, la confusion et la panique. S'attachant à dépeindre la situation du combattant individuel dans le rang, Ardant du Picq explique que les masses ne suffisent pas pour l'emporter, et qu'elles peuvent au contraire se révéler contre-productives en favorisant des mouvements de fuite ou de repli inopinés. Une force réduite mais tenace l'emporte sur une force plus grande mais moins résolue. Plus une force sera isolée, plus elle devra être moralement forte.

L'approche du Col Ardant du Picq consiste donc à placer l'homme au centre de l'action : "... car c'est lui qui fait le réel". De plus, la transformation du champ de bataille induite par les évolutions technologiques, telles que les cadences de tir multipliées des armes, accentue la dispersion des formations. "Avec le perfectionnement des armes, la puissance de destruction croît, le courage d'affronter devient plus difficile et l'homme ne change pas, ne peut pas changer". Ce faisant, Ardant du Picq mena une enquête minutieuse auprès d'officiers ayant commandé sous le feu lors de différents conflits de son époque : batailles de l'Alma et d'Inkerman (1854), de Magenta et de

Solferino (1859), de Mentana (1867). Son questionnaire portait notamment sur la manière dont la charge a été menée et l'attitude des belligérants avant, pendant et après ; le moment où la direction des opérations a échappé aux chefs et quand la reprise en main des soldats a eu lieu ; le nombre et la nature des morts et des blessés ; le genre des blessures ; etc.

Il développa ensuite sa thèse sur une unicité profonde de la psyché humaine. En se basant sur les différentes réponses et une riche documentation des combats antiques, Ardant du Picq, est arrivé à la conclusion qu'une organisation militaire doit être construite non pas seulement pour maximiser l'efficacité des armes, mais d'abord dans le but de minimiser l'effet des faiblesses humaines, et notamment de maîtriser la peur. "... l'homme est l'instrument premier du combat ; il ne peut être rien de sagement ordonné dans une armée - constitution, organisation, discipline, tactique, toutes choses qui se tiennent comme les doigts d'une main - sans la connaissance exacte de l'instrument premier, de l'homme, et de son état moral en cet instant définitif du combat...". Il faut éduquer la force morale des soldats à travers la discipline, la confiance et la solidarité pour lutter contre la peur et prendre l'ascendant. La victoire se fonde donc sur une éducation du soldat qui doit être solidement commandé par des officiers convaincus de leur rôle. Ardant du Picq évoque la dimension incoercible de la peur au combat, thème central de son raisonnement, en ces termes : "Mais toujours il arrive un instant où l'horreur naturelle prend le dessus sur la discipline, et le combattant s'enfuit...". Partant de son observation des hommes, il a établi une savante gradation entre l'émotion, la peur, la terreur et enfin la panique qui suscite la fuite irrépressible du groupe combattant tout entier. Seuls le sentiment du devoir, la discipline, l'amour-propre, l'exemple des chefs, leur sang-froid surtout, permettent aux soldats de dominer leur peur. Mais lorsque cette peur se transforme en terreur, et son expérience montre que cela arrive fréquemment, le combattant est comme devant le lion : il fuit en tremblant ou se laisse égorger". La persistance du danger fait qu'à un moment de son état psychologique, le soldat ne se possède plus ; l'instinct de conservation le commande alors absolument. Mais Ardant du Picq ne croit pas à l'effet du choc qui est pour lui un mythe. Il y opposa la notion de "l'impulsion morale" qui consiste à infliger à l'adversaire

dans la mêlée une peur, voire une terreur, supérieure à la sienne propre, le forçant ainsi à s'enfuir. Le choc ne serait donc que peur du choc à provoquer. Si le bataillon marche résolument en ordre, il parie dix contre un que l'ennemi se retirera sans attendre davantage. L'omniprésence de la peur et l'absence de tout choc organisé provoquent le désordre de l'assaut et l'impossibilité pour les officiers d'en contrôler le déroulement. En admettant ce désordre comme une donnée inévitable, Ardant du Picq croit à l'effet du regard des autres, intimement lié à l'amour-propre personnel pour contrebattre la terreur qu'inspire l'ennemi lui-même. Une sorte de disposition psychologique qui lie les soldats et les chefs en leur permettant d'endurer ensemble la peur du combat et d'infliger à l'adversaire une peur supérieure à celle qu'eux-mêmes éprouvent. D'où la notion d'esprit de corps qu'il a inventé pour palier ces faiblesses humaines. Ardant du Picq s'inscrit de ce fait résolument en faux contre la théorie dite des gros bataillons qui prédominait depuis les épopées napoléoniennes et qui privilégiait la manœuvre des masses. Sa pensée qui a battu en brèche les dogmes de son époque, connaîtra une influence notable dans la pensée militaire européenne au lendemain de la Seconde guerre mondiale. Les transformations du feu rendront à l'avenir le combat plus difficile que jamais, la peur plus marquée, le désordre plus grand et le contrôle des combattants plus aléatoire. La décision reviendra à l'armée la mieux disciplinée, la mieux instruite et la mieux entraînée qu'à un adversaire mieux équipé.

Aujourd'hui encore, 140 ans après sa disparition, la concentration sur la dimension humaine de la guerre, dont Ardant du Picq s'est fait le chantre, n'a en rien perdu de son intérêt vital. La plupart de ses observations empiriques restent cohérentes avec les acquis les plus récents de la psychiatrie militaire que toutes les écoles ont intégrés dans leur cursus : la vulgarisation des valeurs éthiques et morales, le développement de l'esprit de sacrifice, etc. Sa place reste prépondérante dans la littérature militaire en particulier anglo-saxonne.

*Ayant combattu notamment en Crimée (où il fut fait prisonnier), en Algérie et en Syrie, il est mort au combat en 1870.

Notes

Charles Ardant du Picq, Etudes sur le combat. Combat antique et combat moderne, Paris, éditions economica, 2004, 254 p.
Travail de synthèse de Louis CROCCO, Les traumatismes psychiques de guerre, Paris, éditions Odile Jacob, 1999, 422 p.
Référence électronique
Béatrice Audoin-Rouzeau, "Vers une anthropologie historique de la violence de combat au XIXe siècle : lire Ardant du Picq ?", Revue d'histoire du XIXe siècle, 30 | 2005.

Cne T. Mangassouba





croisèrent un ancien détenu du fort de Tidjikja. L'homme, qui vient d'être libéré sur ordre de Coppoloni s'appelait Sidi Ould Boubeit. Il se retira longuement avec Sidi auquel il livra tous les renseignements nécessaires à l'attaque du fort. Cependant, il se refusa de servir de guide puisqu'il était connu des soldats du camp.

Sidi disposait de vingt - huit hommes, mais laissa deux d'entre eux à Guilemsi situé à 30Km au nord de Tidjikja pour la garde de chameaux appartenant au clan des Zerga venu du Sud- Est de Chinguitti. Deux autres se joindront à eux. Le clan des Idaw Aly ne rendra pas compte de la présence de Sidi Ould Moulaye Zeine qu'ils connaissent très bien, lors de son passage chez eux.

Ce ne sera qu'une fois arrivé à la bat'ha de Tidjikja que Sidi dévoilera devant ses vingt hommes le véritable but de son expédition ; à savoir tuer Coppolani quel qu'en soit le prix.

Sidi avait prié au seigneur de voiler la vision des infidèles afin qu'ils ne puissent voir les attaquants. Dès qu'il aura crié "Allahou Akbar" (Dieu est le plus grand), tous les hommes devront attaquer de front avec violence et tuer tout celui qui tenterait de s'opposer à l'attaque ; Coppolani en particulier, car il

devrait mourir ce soir même, conformément à " la volonté divine" avant le retour au Sud.

Après avoir préparé ses hommes au sacrifice suprême, Sidi donna l'ordre de marche vers l'ennemi ; sans donner la moindre occasion de réfléchir, de s'arrêter ou de reprendre le souffle ne serait- ce- qu'une seule fois.

Les attaquants arrivèrent jusqu' aux abords du fort sans pour autant que leurs intentions ne soient connues.

Quelques instants plus tard, la sentinelle ouvrit le feu sans toucher personne. C'est à ce moment précis que Sidi lança le cri : " Allahou Akbar ! ". Tous se ruèrent vers l'entrée. Le premier homme rencontré était un européen, habillé tout de blanc, élancé et très robuste.

Ils ouvrirent le feu sur lui avant de le poursuivre pour l'achever. Ils ne savaient pas qu'il s'agissait de Coppolani. Ahmed Ould Bah en personne ne le saura qu'à Rachid. Sidi se lança à la poursuite d'un autre européen pour le tuer. Mais, cette fois, il rata son coup de sabre et reçut le coup de feu fatal tiré par ce dernier avec son revolver.

Les attaquants se déployèrent à l'intérieur du fort à la recherche d'autres européens pour les tuer. Mortellement touché par

une balle au cours de ces combats, Ahmed Ould Bah se retira avant de se replier avec les survivants vers Rachid⁽⁴⁾

Le verdict sera rapidement prononcé à l'unanimité des membres de la cour, au bout de quelques courtes séances. Les charges retenues à la l'encontre d'Ahmed Ould Ameira Ould Bah sont les suivantes :

-meurtre et complot pour assassinat collectif à des fins politiques organisé par un guide spirituel.

-Assassinat exécuté par des individus armés appartenant à un pays (Adrar) n'étant pas en situation de guerre avec "nous".

-Participation à un acte de piraterie avec privation de droits individuels⁽⁵⁾

Ainsi, du fond de cette salle, les envahisseurs et agresseurs se seront permis le privilège de priver le combattant de la foi Ahmed Ould Ameire Ould Bah et ses compagnons de lutte de leur droits individuels en prononçant à leur rencontre une sentence qui ne fait que concrétiser leur désir de vengeance.

Par ce procès chimérique, ils se sont fait l'illusion d'usurper le droit que tous les lois et règlements ont adopté à travers l'histoire ; à savoir le droit sacré de défendre son identité ; sa réputation et sa patrie.

A suivre...

Renvois

1 -COMANDANT Louis FREREJEAN- MAURITANIE :1903-1911 , MEMOIRES DE RANDONNEES ET DE GUERRES AU PAYS DES BEIDANES- P 304

2- idem P 304

3- Aucune autre référence écrite ou orale ne fait mention de ce récit. Peut être a-ton déformé à dessein en traduisant l'anecdote du rêve pour induire en erreur le lecteur.

4- idem P 306

5- idem P 306





L'opération de Tidjikja

13^{ème} épisode

Résumé



Après avoir enterré leur chef, Xavier Coppolani, et lui avoir rendu les honneurs militaires, les français pensaient leurs plaies. Assurant l'intérim, le Cne Louis Frèrejean élaborait de nouvelles mesures de sécurité et entrepris la recherche des mujahidin qui ont pu s'échapper. Ahmed Ould Ameira Ould Bah qui se sentait condamné et pour épargner d'éventuelles représailles aux habitants qui l'ont recueilli, se rendit. La vengeance des français pouvait s'exercer contre le seul martyr capturé à travers un semblant de procès ...

Par le Cne Sidi Mohamed Ould Heddeïd - Traduit de l'arabe par le Cne Lf Mohamed Diadié

Une cour martiale fut rapidement constituée ; car le médecin avait recommandé une tenue urgente du procès, craignant que la blessure qui évoluait vers une gangrène ne provoque le décès de l'accusé avant que celui-ci ne livre les précieux renseignements dont il dispose. Cette cour se composait en fait de :

- Capitaine Frèrejean : Président
- Capitaine Gérard: Membre
- Administrateur Arnold : Membre
- Lieutenant de Lavaugion : Membre
- Lieutenant Cherry : Secrétaire
- Bou El Moghdad: Interprète⁽¹⁾

La séance fut tenue pour la première et dernière fois dans la résidence même. Elle débutera à 16 heures, le 17 Mai 1905 ; c'est-à-dire, quatre heures seulement après l'arrivée à Tidjikja de l'illustre prisonnier. Ce dernier n'aura même pas droit à une défense. Au contraire, le président de la cour s'accapara de toutes les fonctions judiciaires ; s'octroyant le privilège d'être à la fois partie prenante et juge.

Bien que sérieusement blessé, l'accusé était confiné dans un

coin de la salle d'audience. Il ne reçut aucune forme de soin.

En dépit de la souffrance, il répondait tout naturellement aux questions qui lui étaient adressées par l'interprète.⁽²⁾

que lui-même en personne perdra la vie le même jour."

L'illustre homme avait l'habitude de rassembler autour de lui un groupe armé composé de natifs de l'Adrar. Ce groupe

La ville de Tidjikja en 1908



Voici selon Frère Jean, le témoignage livré devant la cour par Ahmed O/ Ameira O/ Bah, l'un des membres de l'expédition ; "Récemment, une honorable personnalité du nom de Sidi Ould Moulaye Zéine, nous avait confié avoir reçu en rêve⁽³⁾ l'ordre divin de tuer Coppolani. Cependant, il prédira

avait pour mission de l'accompagner chaque année dans ses visites au Hodh-mais cette année, il se tourna vers le clan des Ténaki.

Ces derniers crurent de premier abord que leur mission était seulement l'accompagnement, comme d'habitude. En route, ils



Ctésiphon, la capitale perse - appelée Mada'in en arabe par la suite. Trompé par les chefs turcs dont il espérait le soutien, Yazdedjerd III est contraint de s'enfuir. N'arrivant pas à fédérer une nouvelle coalition contre la vague islamique, il erra d'une province à l'autre de son empire déliquescents jusqu'à son assassinat en 651 (ou 652). Avec lui, disparut la dynastie perse des Sassanides qui, depuis sa fondation en 226, régnait sans partage sur un empire allant de la Mésopotamie aux confins de l'Asie centrale. Au milieu du VIIe siècle, les Arabes contrôlaient toute la Mésopotamie, territoire qui correspond aujourd'hui à la province iranienne du Khuzestan. La

vivant même du Prophète n'avaient pas de buts expansionnistes et les rares incursions lancées en territoire byzantin visaient à contrôler certaines cités chrétiennes, comme Eilat, ou juives, comme Edhroh en Transjordanie ou Maqnâ sur la mer Rouge. Il faut attendre la dynamique née des premiers succès pour que la " sortie d'Arabie " prenne toute son ampleur.

Les années de combat passées auprès de Mohamed ont pourtant forgé une première communauté musulmane qui, en se ralliant les tribus bédouines plus ou moins superficiellement islamisées, s'est transformée en une formidable machine de guerre, écrasant tout sur

dans un contexte défavorable à leurs adversaires. Les luttes de pouvoir dans les Cours et les querelles théologiques sapèrent irrémédiablement l'autorité des deux grands empires qui s'étaient déjà épuisés dans des luttes interminables et faisaient face dans le même temps aux aspirations séparatistes des états vassaux. Autant de facteurs qui allaient favoriser la percée victorieuse des Arabes qui, sans être accueillis en libérateurs par les populations soumises, étaient mieux acceptés, tant l'hostilité de ces dernières aux pouvoirs impériaux était devenue vive. De plus, il apparaît clairement que les dirigeants des deux empires rivaux, préoccupés davantage par



suprématie arabe dans la région sonna le glas du zoroastrisme, la religion officielle de la Perse préislamique. La plupart des peuples iraniens (Persans, Kurdes...), se convertirent peu à peu à l'Islam qui absorba en grande partie les acquis de la riche civilisation perse. Les populations vassales perçurent l'avancée musulmane comme une libération du joug sassanide. Les Lakhmides et les Arméniens acquirent leur indépendance. L'espace musulman, s'étendit plus tard du bassin oriental de la Méditerranée byzantine à la rive ouest de l'Indus qui sera, pour de nombreux siècles, la limite orientale du pouvoir musulman.

Les enseignements

Rien ne pouvait présager cette formidable expansion au détriment d'empires qui semblaient invulnérables. Les djihads menés du

son passage. La promesse de l'accès au Paradis aux guerriers tombés au combat, a suffi largement à rassembler et canaliser les instincts guerriers des Bédouins qui, jusque-là, étaient empiétrés dans d'interminables conflits fratricides et vivaient de razzias. La force mobilisatrice de la nouvelle religion et les qualités militaires de guerriers formés à la rude école du désert, ont donc fortement contribué aux victoires musulmanes qui, par leur ampleur et leur rapidité, prirent une dimension divine et légitimèrent la foi nouvelle.

Toutefois, force est de reconnaître que l'expansion islamique est arrivée

ces difficultés, n'ont mesuré à aucun moment l'importance des bouleversements majeurs qui étaient en cours en Arabie. Perçus comme de vulgaires pillards qu'il était facile de contenir, les fidèles musulmans, nouveaux venus sur la scène de l'histoire, ont eu le temps de s'employer à réaliser de l'unité des tribus arabes autour de la nouvelle foi. D'autre part, beaucoup d'analystes considèrent que la décision du souverain sassanide d'aller combattre les Arabes sur leurs propres territoires a été l'erreur fatale. Ils estiment que les Persans auraient pu tenir sur la rive est de l'Euphrate.

Bibliographie :

Arab conquest" sur <http://www.iranica.com>
http://www.clio.fr/BIBLIOTHEQUE/la_conquete_musulmane_de_lorient.asp
 L'Islam, des origines au début de l'Empire ottoman, Claude Cahen, Hachette, Paris,

1995.

L'Expansion musulmane, VIIe-XIe siècles.
 Robert Mantran, Nouvelle Clio, PUF, Paris,
 1995 (5^{ème} édition).

Cne T. Mangassouba



La bataille d'al-Qadisya

ou la Conquête musulmane de la Perse

En juin 636, les Arabes de la Péninsule Arabique battent les Perses de la dynastie des "Sassanides" à *Al-Qadisya*, dans l'Irak actuelle. Cette victoire décisive fut le prélude à une longue série qui allait permettre aux musulmans de contrôler tout le bassin oriental de la Méditerranée préparant le terrain aux conquêtes vers l'Asie centrale.

L'avancée fulgurante des musulmans dans cette région dominée des siècles durant par l'empire sassanide, dépositaire des traditions Iraniennes, n'en finit pas de susciter des interrogations. Comment en effet, des bédouins, habitués à se disputer le contrôle des points d'eau et des routes caravanières sont-ils parvenus à mettre en déroute des armées qui défirent les Parthes et ont tenu tête aux Romains puis aux Byzantins ? L'enthousiasme religieux suffit-il à expliquer cette percée, quatre ans après la disparition du Prophète Mohamed (SPL), alors que les razzias perpétuelles ont toujours été aisément contenues ?

Pour tenter d'apporter une réponse réaliste et objective à ces questions, la présente recherche ne s'est pas appesantie sur le déroulement même de la bataille, car la diversité des chiffres est révélateur des exagérations courantes pour les sources de cette époque. L'accent a été plutôt mis sur le contexte général qui prévalait à l'avènement de l'Islam et pendant l'expansion entamée par le premier calife Abou Bakr Essidigh et poursuivie par son successeur Omar Ibn Khattab.

Le contexte

A l'instar des Romains et des Parthes, les empires byzantin et sassanide se sont continuellement disputés la souveraineté du vaste désert arabe depuis des siècles. Ils s'étaient alliés à des provinces arabes semi-autonomes pour se prémunir des attaques sporadiques des tribus bédouines. C'est ainsi que les Lakhmides protégeaient les marges méridionales des terres sassanides alors que les Ghassanides jouaient le même rôle pour Byzance. Au moment de l'avènement de l'Islam, les deux puissances orientales, déjà assez affaiblies par leurs rivalités incessantes, faisaient face à des soulèvements séparatistes. Même leurs états tampons Lakhmides et Ghassanides cherchaient à se libérer de leur tutelle.

Pour restaurer son autorité, le roi perse Khosrow (Chosroès) II mena une lutte implacable contre les provinces rebelles et tua le roi des Lakhmides. Mais une crise de succession au trône s'installa en 628 à la suite de son assassinat. En quatre ans, la dynastie connut 10 rois. Le dernier, Yazdedjerd III, petit-fils de Khosrow II, monta sur le trône en 632, au moment où les Arabes étaient aux portes de l'empire.

Pendant le cours règne d'Abou Bakr, une bonne partie de l'Arabie était unifiée sous la bannière de la religion nouvelle qu'était l'Islam. Les musulmans étendirent leur pouvoir sur

les tribus arabes non islamisées de l'Arabie et lancèrent des campagnes en Syrie et en Palestine. En 632, le général arabe Khalid Ibn Al-Walid, considéré comme le plus grand stratège arabe de l'époque, enleva les vallées du Tigre et de l'Euphrate. La ville frontalière d'Al Hira, capitale des Lakhmides, tomba en 633 ouvrant la route de la Mésopotamie à des multiples incursions. Mais c'est sous le règne d'Omar (634-644), qu'a lieu la première expansion d'envergure en dehors de la Péninsule Arabique. Sur les rives du Yarmouk, à une centaine de kilomètres de Damas, les troupes musulmanes défont l'armée byzantine de l'empereur Héraclius Ier, le 20 août 636. Après cette victoire décisive, le calife Omar recentra ses efforts vers le front de l'est contre les sassanides. Après avoir consolidé son trône, le nouveau roi perse réorganisa ses troupes et lança des contre-attaques. Il remporta une victoire importante à la bataille du pont en octobre 634. Sur cette lancée, il envoya, aux alentours de 636, son conseiller personnel, le général Rostam Farrokhzad à la tête d'une armée considérable au-delà de l'Euphrate, près de la localité d'Al Qadisya (An-Najaf), pour y attendre les troupes musulmanes.

Le déroulement des combats

Il est dit que les musulmans disposaient de près de 30.000 cavaliers commandés par Sa'd ibn Abi Waqqas, dont le père était un des

compagnons du prophète. En face, il aurait eu une armée de quelque 100.000 hommes qui regroupait de Iraniens, des Caucasiens, des tribus arabes non islamisées et réfugiés de l'empire byzantin. Il ressort de différentes sources que les troupes perses étaient de loin supérieures à celles des musulmans. La bataille dura trois longs jours. Pendant le deuxième jour, les Perses semblaient en mesure d'emporter la décision. En d'autres situations, la panique aurait très tôt gagné les rangs des arabes. Mais les tribus guerrières, nourries des prédications du prophète et revigorées par une décennie de marche victorieuse, tinrent bon. De versets appropriés du Coran, le jour des événements tourna à l'avantage des musulmans, grâce notamment à l'arrivée providentielle de renforts venus de Syrie. Les Iraniens tentèrent de s'enfuir du champ de bataille à la débânde. Tout se termina par une chasse à l'homme et dans un bain de sang indescriptible. Les pertes, côté perse, furent innombrables, le général Rostam fut capturé et décapité. Les Arabes n'auraient perdu que quelques milliers d'hommes. Cette bataille décida du sort de toute la région.

Epilogue

Poursuivant l'armée perse, les musulmans s'emparèrent de





faire homologuer nos formations comme cela se fait dans d'autres pays. Pour le certificat technique officier, par exemple, le but est d'obtenir une équivalence à une licence, le DT à ingénieur d'application. Pour cela, il faut que les formations soient déjà bien avancées pour que nous puissions décider sur des bases concrètes, comme le contenu des cours, les sujets de contrôle continu ou les mémoires de stage, de la pertinence de notre demande. Dans tous les cas, nous tiendrons compte des standards adoptés par notre pays dans le cadre du nouveau schéma LMD (licence, master, doctorat) par exemple. C'est un sujet important qui mobilisera la direction de l'instruction une partie de l'année scolaire.

AEJ: Le personnel de l'encadrement doit-il obligatoirement être diplômé en informatique? Pourquoi?

Commandant l'EMNT:

Très brutalement, je répondrai oui parce que tout officier ou sous-officier de l'encadrement doit être en mesure de faire des cours techniques ou de participer à la préparation de travaux pratiques ou de travaux dirigés. Cependant, il est bien évident que des emplois strictement dévolus au soutien de l'école ne nécessitent pas une telle qualification, je pense par exemple au futur commandant de la compagnie de soutien ou au responsable de l'hébergement et des infrastructures.

AEJ: Dans le souci de fournir une instruction de qualité, l'EMNT devrait-elle héberger ses stagiaires et leur fournir les prestations d'usage (restauration, buanderie, foyer...)?

Commandant l'EMNT:

Dans le cadre de l'élan de modernisation sans précédent des infrastructures que l'Armée Nationale connaît aujourd'hui, le commandement prévoit la réalisation des infrastructures complémentaires concernant essentiellement le soutien de l'école. Comme je le précisais dès le début de notre entretien, c'est la condition sine qua non à l'obtention du statut d'ENVR en 2013.

AEJ: Comptez-vous établir un partenariat avec des institutions similaires dans le cadre d'échanges d'informations, voyages d'études, formation...?

Commandant l'EMNT:

Toujours dans le cadre de cette montée en puissance, il est envisagé d'effectuer des visites d'échanges dans des pays amis (France, Maroc, Algérie, Sénégal etc...), afin de voir de près des expériences similaires et faire la promotion de l'école. En outre, ces échanges pourraient permettre de:

- Prendre contact avec les espaces académiques de ces entités à fin de concevoir les meilleurs programmes d'instructions, les modes d'organisation et éventuellement établir des liens d'échanges utiles pour l'école.
- Faire la promotion de l'école auprès des pays visités et conduire

une étude d'opportunité pour évaluer les besoins en formation des pays de la région (Mali, Sénégal, Burkina ...) en perspective du futur statut ENVR de l'EMNT.

-obtenir des voyages d'étude de courte durée au profit des stagiaires.

Sur le plan national, nous avons également l'intention de tisser des liens de coopération privilégiés avec l'université de Nouakchott.

AEJ: En votre qualité d'ingénieur informaticien, quel message adressez-vous à nos militaires pour qu'enfin ils fassent de l'étude de l'outil informatique l'une de leur priorité, outil dont la maîtrise sinon la connaissance devient plus qu'indispensable?

Commandant l'EMNT:

Quoiqu'on dise et quoiqu'on fasse, en 2010, l'informatique est l'outil indispensable non seulement au fonctionnement habituel de tout état-major mais également à la conduite des opérations. C'est non seulement un outil mais c'est également une arme dont nos adversaires savent parfaitement se servir. Il faut donc être aussi bien



sinon mieux formés ou informés sur ces sujets. Par ailleurs, l'informatique est un monde qui est en mouvement permanent: il faut donc posséder les connaissances de base suffisantes pour le comprendre et s'y adapter pour conserver son indépendance et pour ne pas devenir celui qui a "une guerre de retard".



les domaines: infrastructures, moyens généraux et personnels. Il s'agit de mener de front le suivi des grands chantiers qui vont s'ouvrir en 2011 et les premières formations, en assurant d'emblée une instruction de grande qualité. L'école bénéficie dans ce domaine d'un appui très appréciable de professeurs civils en attendant la réalisation complète de ses effectifs.

A ce propos, nous avons formé en interne au sein des 2 premiers stages que nous avons menés une partie des sous-officiers de l'encadrement de l'école.

Nous sommes à une période charnière : si les réalisations immobilières prévues en 2011 sont exécutées dans les délais, et si la première formation d'officiers qui débute mi-octobre donne satisfaction alors nous pourrions envisager avec un certain optimisme de postuler au statut d'ENVR pour la rentrée scolaire 2013.

AEJ: Vous venez de boucler votre 1^{ère} année académique, quels sont les principaux bénéficiaires de cette phase inaugurale et quels sont les objectifs que vous avez



atteints?

Commandant l'EMNT:

Cette année, deux formations ont été mises en œuvre. Elles étaient ouvertes aux sous-officiers de l'Armée nationale en particulier et aux cadres des forces armées et de sécurité de façon générale. Nous avons compté 20 stagiaires pour le Brevet Technique N°1 et 30 pour le CT1-CT2. Ces stages ont permis de

former des techniciens qui sont dotés des connaissances théoriques mais surtout pratiques qui doivent leur permettre d'être rapidement opérationnel au sein de leur formation. Ces formations ont permis également à l'école d'adapter son fonctionnement et

de valider ses processus de travail, ce qui nous a permis de proposer au commandement un projet de règlement intérieur spécifique à notre établissement.

Il faut souligner le travail soutenu des stagiaires et de leurs instructeurs qui a permis, d'une part, d'obtenir de très bons résultats sans remettre en cause le niveau de compétence à atteindre et d'autre part, d'organiser des soutenances orales sur des sujets techniques devant un jury, ce qui ne s'était, je crois, jamais fait pour des sous-officiers au sein de l'armée nationale.

AEJ: Votre établissement compte-t-il former des Elèves officiers issus d'un recrutement direct dans la perspective d'en faire des officiers informaticiens?

Commandant l'EMNT: C'est une option qui est prévue. Sa mise

en œuvre dépend à la fois du besoin qui sera exprimé par les "employeurs" et aussi des perspectives de carrières qui seront offertes à cette catégorie de personnel. Cela est à replacer dans le contexte beaucoup plus global de la gestion des ressources humaines de l'armée nationale et de la cohérence des parcours



professionnels. En tout état de cause, l'école pourrait assurer ce type de formation après la réalisation du premier stage du certificat technique officier.

AEJ: Le corps professoral semble avoir des connaissances indéniables dans les divers domaines informatiques, sur quelles bases l'avez-vous choisi?

Commandant l'EMNT:

Comme je vous le disais, nous sommes appuyés par des professeurs civils avec lesquels nous avons des contrats, auxquels nous avons demandés des prestations sur des sujets particuliers que notre ressource interne n'avait pas le temps de traiter. Ces professeurs ont réalisé un travail de grande qualité pour ces premiers stages, nous les en remercions.

AEJ: A quel niveau d'homologation, vos futurs diplômés seront-ils reconnus localement ou sur le plan international? Avez-vous déjà entamé des contacts en ce sens?

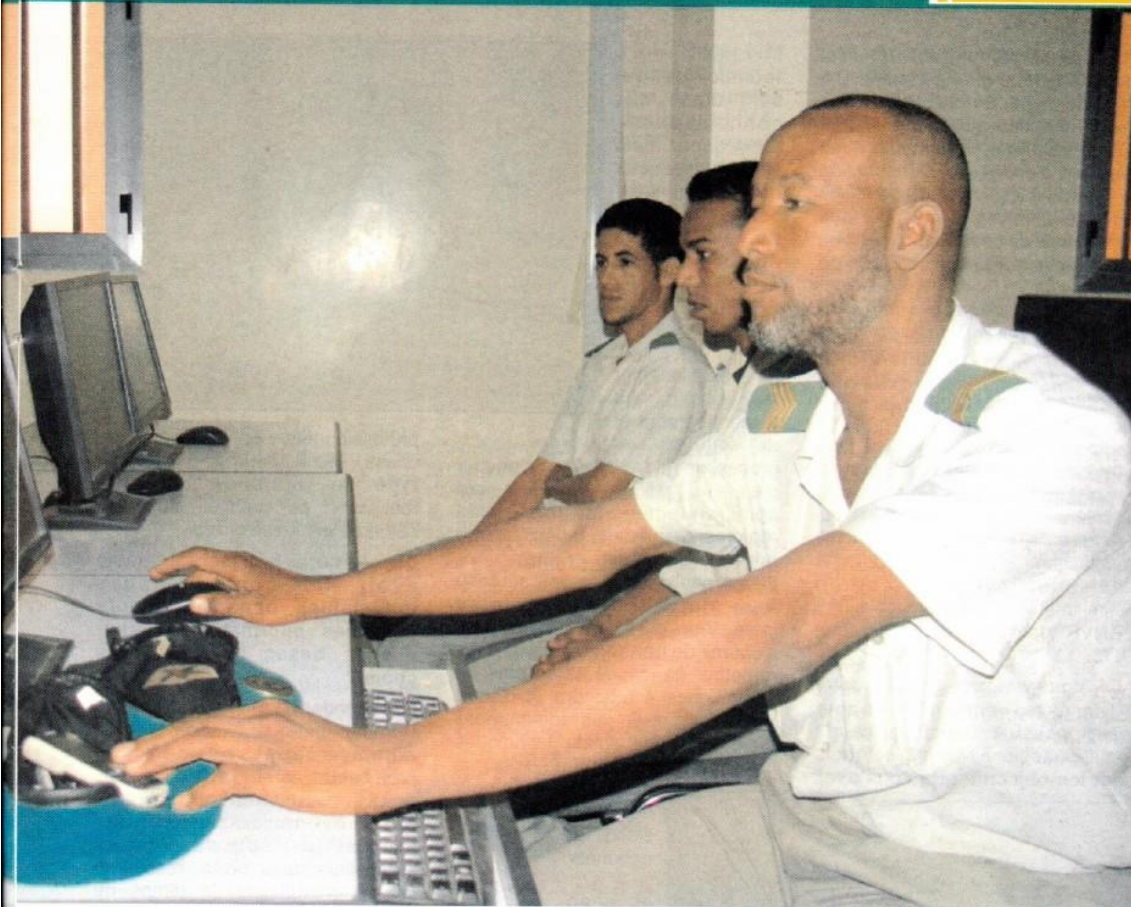
Commandant l'EMNT:

Dans ce cadre, je rappelle le plan de formation proposé à l'EMNT:

- Filière des Etudes supérieures: CT, DT, Master
- Filière des techniciens: CS, CT1, CT2, BT1, Bt2
- Filière professionnelle : Formation de courte durée dans un domaine précis, à la demande ou à l'initiative de l'école.

Par rapport à votre question, notre objectif est bien évidemment de





Interview avec:

Le lieutenant-colonel ingénieur Mohamed O Mohamed Mahmoud, commandant de l'Ecole Nationale Militaire des Nouvelles Technologies

AEJ: De création récente, votre établissement ambitionne recevoir des stagiaires de la sous-région croyez-vous pouvoir réaliser cet objectif avec les moyens matériels et personnel dont vous disposez actuellement?

Lt-colonel-ingénieur Mohamed O Mohamed Mahmoud,

Commandant l'EMNT:

Vous utilisez le terme "ambitionne" avec raison car c'est une grande ambition qui nous anime pour nous conduire à faire de l'EMNT, un établissement d'excellence au niveau national, voire régional.

En effet, l'EMNT a pour objectif d'être le maillon essentiel de la formation dans le domaine des nouvelles technologies, au profit

des forces armées et de sécurité. Le but est d'élargir davantage son spectre éducatif à d'autres entités de l'Etat, mais aussi à des armées amies dans la perspective d'en faire à court terme, une école nationale à vocation régionale (ENVR) et à moyen terme une école nationale polytechnique. Pour atteindre cet objectif, l'EMNT est en pleine phase de montée en puissance dans tous



Ecole Militaire des Nouvelles Technologies

Un projet ambitieux... Un espoir prometteur

Par le Cne Lif Mohamed Diadié

Dans son effort constant et inlassable de moderniser l'institution militaire et de la doter de moyens adéquats pour la formation de ses personnels, le haut commandement a créé en 2009 l'Ecole Nationale Militaire des Nouvelles Technologies. Située dans la zone Militaire de Sebkha, cette institution nouvelle occupe un immeuble à l'architecture futuriste où une cinquantaine de stagiaires issus des différents corps des forces armées et de sécurité vient d'achever deux formations distinctes, l'une sanctionnée par l'obtention du Brevet Technique N°1, la seconde par le Certificat Technique N°1 et 2 qui

rentrent dans la catégorisation de la filière technique. Aussi, l'Ecole dispose-t-elle deux autres filières, la première dite filière professionnelle est faite sur demande de l'employeur ou à l'initiative de l'école. La filière des Etudes supérieures à laquelle peuvent postuler des officiers ayant des prédispositions techniques, constitue quant à elle le point culminant de l'enseignement dispensé au sein de cette école qui évoluera à cours terme vers une école à vocation régionale et plus tard pourrait devenir une école polytechnique.

Pour plus d'éclairages, AEJ s'est entretenu avec le lieutenant- colonel ingénieur Mohamed Ould Mohamed Mahmoud, commandant de l'Ecole Nationale Militaire des Nouvelles Technologies

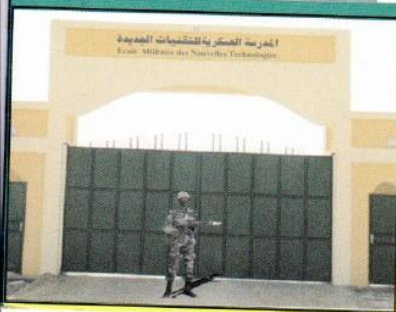




Débat national sur l'extrémisme et le terrorisme

Vers l'élaboration d'une stratégie nationale intégrée de lutte contre le terrorisme et l'extrémisme

Revue éditée par l'Etat-major National N°24 novembre - décembre 2010



Ecole Militaire des Nouvelles Technologies

Un projet ambitieux... Un espoir prometteur